

La Fédération : mobilisée pour la défense des droits des familles monoparentales et recomposées du Québec



Rapport annuel 2016-2017

Sommaire

Mot de la présidente

Bilan des activités 2016-2017

AXE 1. DÉFENSE DE DROITS

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

AXE 2. MOBILISATION ET SOUTIEN AUX MEMBRES

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ.

A. ÉDUCATION POPULAIRE/FORMATION

Développer des outils d'éducation populaire afin de soutenir et consolider nos membres.

B. VIE ASSOCIATIVE

Soutenir les membres et renforcer la vie associative.

AXE 3. RECHERCHE PARTICIPATIVE ET PARTENARIAT

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

AXE 4. VISIBILITÉ ET PROMOTION

Faire en sorte que plus de gens connaissent la FAFMRQ et ses membres. Augmenter le membership.

AXE 5. PPP SOCIAUX

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et les impacts sur leurs pratiques.

AXE 6. FONCTIONNEMENT

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer une bonne organisation de la permanence.



Mot de la présidente

Bonjour,

Il me fait grand plaisir, à titre de présidente et au nom du conseil d'administration, de vous accueillir à cette 43° assemblée générale de la FAFMRQ. Cet événement est important pour la santé et la vie associative de notre mouvement puisqu'il nous permet de faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler et d'établir des perspectives pour les trois (3) prochaines années.

Or, comme en témoigne le bilan des activités 2016-2017, les défis à relever ont encore une fois été nombreux pour la FAFMRQ. Cette année n'a pas été de tout repos. En effet, nous avons été très sollicités encore cette année à produire plusieurs mémoires, avis, communiqués pour faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées. À ce titre, en décembre dernier, la Fédération a participé à deux consultations qui portaient sur l'éducation : une première sur la réussite éducative organisée par le ministre de l'Éducation, et une autre sur l'éducation à la petite enfance, à l'initiative de l'Association québécoise des centres de la petite enfance. Bien que les objectifs poursuivis par ces deux consultations étaient sensiblement différents, la conclusion à laquelle la FAFMRQ est arrivée était la même : la réussite éducative et l'égalité des chances sont indissociables de la lutte à la pauvreté!

L'année a aussi été marquée par une autre réforme de l'aide sociale. En effet, en novembre 2016, le gouvernement a adopté le projet de loi 70, qui aura pour effet de couper dans des prestations qui sont déjà tellement insuffisantes, qu'elles ne couvrent même pas la moitié des besoins essentiels! La Coalition Objectif Dignité, dont la FAFMRQ est membre, a mené plusieurs actions, manifestations et représentations auprès de la population, du gouvernement et des partis d'opposition pour dénoncer les impacts négatifs de cette réforme sur les personnes les plus démunies de notre société et sur les familles. Visiblement, le gouvernement a décidé d'opter pour une approche punitive plutôt que sur une approche qui considère que la prévention de la pauvreté et le soutien aux démuniEs est une responsabilité collective.

De plus, l'un des moments forts de notre année fut la participation nombreuse de nos membres aux trois jours de mobilisations, où se sont tenues des actions d'éducation populaire, de visibilité, de mobilisation et de perturbation un peu partout au Québec à la campagne unitaire « Engagez-vous pour le communautaire ». Rappelons que, pour notre secteur, on parle d'un rehaussement de 18 M\$ pour les 271 groupes Famille. Bien que le ministre de la Famille ait annoncé, en mars dernier aux OCF, un financement de 20 \$ millions (non récurrent) pour les deux (2) prochaines années, nous devrons accentuer nos actions et représentations auprès du MFA afin que ces sommes deviennent récurrentes.

Ce n'est pas sans émotion que je termine mes cinq (5) années de mandat à titre de présidente du conseil d'administration. En effet, c'est mon dernier mot de la présidente. Ce fut un honneur pour moi de vous représenter. J'ai tenté de le faire au meilleur de mes capacités et en toute transparence. Je suis fière de pouvoir affirmer que je quitte avec le sentiment du devoir accompli. La FAFMRQ possède tous les outils administratifs nécessaires à son bon fonctionnement. Elle jouit d'une bonne réputation et, malgré que nous soyons en période d'austérité, elle est en bonne santé financière. J'ai appris beaucoup, ce fut une expérience, très enrichissante et valorisante. Je conseille à tout le monde de vous y engager. Vous ne le regretterez pas. Bien entendu, je ne peux passer sous silence le travail des membres du conseil d'administration. Merci mesdames, pour les samedis que vous avez généreusement consacrés à nos rencontres du CA ainsi que le temps que vous avez mis sur les différents dossiers, et ce dans une franche camaraderie.

J'aimerais particulièrement remercier Marie-Pier Riendeau, de Halte la Ressource, (qui a occupé le poste de secrétaire et de vice-présidente) et Isabelle Couture, de Bonjour soleil du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu (qui a occupé le poste de secrétaire et d'administratrice) qui terminent leur mandat.

Je tiens également à remercier Sylvie, notre directrice générale, sur qui j'ai pu compter en tout temps pour me guider dans les nombreuses sphères de mes activités. Merci aussi à Lorraine et à Laurence qui ont été également généreuses et disponibles tout au long de mon mandat.

J'aimerais aussi souhaiter bonne chance à la nouvelle présidente ainsi qu'aux nouveaux membres du conseil qui seront élu(e) s aujourd'hui. Bonne assemblée générale à toutes et à tous et bon été!

Andrée Normandeau, présidente



Bilan des activités 2016-2017

Les activités que nous avons réalisées cette année sont inscrites dans le cadre du plan d'action triennal adopté lors de l'AGA de juin 2014. Elles sont regroupées en 6 axes de travail : la défense des droits, la mobilisation et le soutien aux membres; la recherche participative et les activités de partenariats; la visibilité et la promotion; les PPP sociaux de même que les opérations courantes (le fonctionnement). Le plan d'action triennal vient à échéance en juin 2017.

AXE 1. DÉFENSE DES DROITS

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

La FAFMRQ a été encore très active cette année sur une multitude de fronts pour défendre les droits des familles monoparentales et recomposées, ainsi que de ses membres. En effet, nous avons été très sollicités encore cette année à produire plusieurs mémoires et Avis pour mettre en lumière les réalités et les impacts négatifs au quotidien de la précarité dans laquelle se retrouvent de plus en plus de familles. En plus de siéger et de participer activement aux actions de la campagne Engagez-vous pour le communautaire, à la Coalition Objectif Dignité et publié divers communiqués, notamment autour du dépôt du budget du Québec (mars 2017).

1.1 Budgets, politiques sociales et projets de loi

1.1.1 Budget Fédéral

Le gouvernement de Justin Trudeau a déposé, le 22 mars 2017, son deuxième budget. Plusieurs mesures ont été annoncées notamment pour les aidants naturels et les parents. En effet, il annonce un congé de compassion pour aider un proche gravement malade, un congé parental échelonné sur dix-huit mois pour les parents du reste du Canada et la construction de garderies. Toutefois, l'ensemble de ces mesures n'aura aucun effet pour le Québec puisque nous avons notre propre régime d'assurance parentale et des services de garde éducatif. Par ailleurs, le gouvernement Trudeau a fait un premier pas dans la bonne direction en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, il a soumis un exercice budgétaire à une « analyse comparative entre les sexes » (ACS), en plus de s'engager à poursuivre l'exercice dans tous les budgets à venir. Le gouvernement fédéral veut ainsi s'assurer que les décisions du gouvernement donnent des résultats plus équitables et plus justes.

1.1.2 Budget du Québec

Le gouvernement Couillard a déposé son budget le 28 mars 2017. La FAFMRQ était présente au huis clos des médias et a diffusé un communiqué. Dans son ensemble, ce budget n'a pas entraîné de grands bouleversements. Toutefois, il contenait très peu de mesures pour améliorer le revenu de centaines de milliers de personnes (dont 50 000 familles monoparentales) qui ne couvrent même pas leurs besoins de base. M. Leitão a souligné à plusieurs reprises dans son budget que le gouvernement avait remis la maison en ordre. À quel prix et sur le dos de qui?

Après avoir mis la maison en désordre en coupant dans les programmes sociaux, notamment, la santé, l'éducation et les services sociaux, le gouvernement qui engrange des surplus, propose des baisses d'impôt et maintient le cap dans la poursuite des politiques néolibérales. Cette baisse d'impôt représentera 110 \$ par année dans les poches des familles; il n'y a pas de quoi se réjouir. La FAFMRQ a toutefois salué le retour des investissements dans le logement social à la hauteur de 3000 unités par année. Les besoins pour les familles monoparentales en matière de logement sont nombreux. De plus, nous avons déploré le report de l'adoption du nouveau plan de lutte à la pauvreté à l'automne prochain. Nous aurions souhaité que le gouvernement en profite pour mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants. En effet, les pensions alimentaires pour enfants sont encore considérées comme un revenu à l'aide sociale, ce qui a pour effet de priver des dizaines de milliers d'enfants de montants qui sont versés en leur nom, simplement parce que le parent avec lequel ils vivent est bénéficiaire d'une aide de dernier recours. Nous aurions également apprécié retrouver, comme dans le budget du gouvernement fédéral, une analyse différenciée selon les sexes afin de mesurer les impacts des politiques budgétaires sur les femmes. Notre communiqué est disponible sur notre site Internet.

1.1.3 Politique sur la réussite éducative

En décembre 2016, la Fédération a participé aux consultations menées par le ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport en vue d'élaborer une politique sur la réussite éducative. Afin d'alimenter le contenu de son mémoire, la FAFMRQ a procédé à un sondage auprès des parents qui fréquentent ses associations membres.



Un des constats auxquels cette cueillette d'information a mené est que, si l'éducation primaire et secondaire est censée être gratuite au Québec, la réalité est tout autre. Non seulement les frais exigés pour les fournitures scolaires, les activités parascolaires et les services de garde vont bien au-delà de la capacité de payer d'un grand nombre de familles, mais pour avoir accès à des services professionnels pour leurs enfants en difficulté d'apprentissage, certaines familles doivent recourir à des fondations privées! Pour plusieurs parents qui ont répondu à notre sondage, la rentrée scolaire est le moment le plus difficile de l'année, financièrement parlant, et certains seraient même incapables de se procurer les fournitures scolaires nécessaires sans l'aide d'organismes caritatifs.

On ne s'étonnera donc pas que la position défendue par la Fédération, lors de sa présentation dans le cadre de la rencontre nationale tenue à Québec les 1er et 2 décembre 2016, ait été de réclamer un financement adéquat de l'école publique et une véritable gratuité scolaire. Par ailleurs, la FAFMRQ a rappelé que la réussite éducative ne saurait se passer de mesures efficaces de lutte à la pauvreté. Dans son mémoire et son communiqué, la Fédération a dénoncé le fait que, dans une société riche comme la nôtre, des milliers d'enfants doivent dépendre des banques alimentaires ou du Club des petits-déjeuners pour manger à leur faim. Bref, pour la FAFMRQ, si on veut véritablement favoriser la réussite éducative, il faut mettre fin à la pauvreté, assurer un financement adéquat de l'école publique et garantir la gratuité scolaire à TOUS les enfants du Québec.

À l'issue du processus de consultation, le Ministre a annoncé un investissement de 20 M\$ pour soutenir des partenaires en matière d'alphabétisation et de réussite éducative : commissions scolaires, instances régionales de concertation, groupes en alphabétisation... Des sommes de 3,4 milliards ont également été annoncées dans le budget du Québec déposé le 28 mars 2017 qui devraient être vouées à la réussite éducative et à des mesures pour répondre aux besoins du marché du travail. Au moment de rédiger le rapport d'activité, la date effective du dévoilement de la Politique sur la réussite éducative n'était pas encore connue. La FAFMRQ compte assurer le suivi de ce dossier au cours des prochains mois...

1.1.4 Projet de loi 56 – Loi sur la transparence et le lobbyisme

Depuis plusieurs années, la question de l'assujettissement de tous les organismes sans but lucratif à la Loi sur le lobbyisme préoccupe un grand nombre de groupes communautaires. En juin 2015, Jean-Marc Fournier, à l'époque ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques déposait le projet de loi n° 56 - Loi sur la transparence en matière

de lobbyisme (qui vise notamment à inclure les OSBL dans la Loi) à l'Assemblée nationale. Rappelons que le Commissaire au lobbyisme avait déjà fait deux tentatives visant à assujettir les OSBL à la Loi en 2007 et 2012 et que la Commission des institutions avait tenu des consultations en 2008 et 2013. À ces deux occasions, l'assujettissement des OSBL avait été rejeté massivement par une majorité d'intervenants.

En février et mars 2016, le Commissaire au lobbyisme avait réalisé 22 auditions visant à documenter les conséquences éventuelles d'un assujettissement des OSBL à la Loi. La FAFMRQ avait d'ailleurs participé à l'une d'elles pour y représenter le Groupe des 13 aux côtés du Regroupement québécois des centres d'aide et de luttes contre les agressions à caractère sexuel.

En 2016-2017, la Fédération a poursuivi son implication dans le cadre de la campagne Mon OSBL n'est pas un lobby. Ainsi, le 22 avril 2016, la directrice générale de la Fédération faisait partie de la délégation qui a rencontré la nouvelle ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Madame Rita Lc De Santis, pour lui présenter les demandes du Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur le lobbyisme.

Le Commissaire au lobbyisme a finalement déposé son rapport le 9 juin 2016. Le Groupe (dont la FAFMRQ fait partie) a publié un communiqué dans lequel il soulignait les conclusions du rapport du Commissaire, notamment que « le projet de loi no 56 ne peut pas être adopté dans sa forme actuelle » en regard de l'assujettissement de tous les OSBL. Le communiqué publié le 9 juin 2016 rappelait également que « le rapport fait état des conséquences identifiées par les OSBL, telles les freins à la participation citoyenne, les restrictions à leur liberté d'expression et les limites de l'exercice du droit d'association ». Le 28 septembre 2016, le Commissaire au lobbyisme a présenté son rapport aux membres de la Commission des institutions, en présence de la Ministre De Santis. L'audition du Commissaire a permis de constater le consensus à l'effet que l'assujettissement de tous les OSBL n'est plus une priorité et que les efforts en vue d'améliorer la Loi sur le lobbyisme doivent être mis ailleurs, notamment à l'amélioration du registre, à l'ajout de ressources pour le Commissaire, à une révision de son rôle et à une meilleure application de la loi. Dans le communiqué publié à cette occasion, le *Groupe des* organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur le lobbyisme a pressé la Ministre De Santis de « rassurer les OSBL en affirmant sans ambiguïté qu'ils ne sont plus dans la mire du gouvernement ». Îl n'y a pas eu d'autres développements dans ce dossier depuis.



1.1.5 Consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance

Lors de sa dernière campagne électorale, le Parti libéral du Canada s'est engagé à permettre « aux organismes caritatifs de faire leur travail au nom des Canadiens, libre de l'influence politique » et à moderniser « les règles régissant les organisations caritatives et sans but lucratif ». Cette clarification des règles entourant les activités politiques devait tenir compte « du fait que les organismes caritatifs peuvent et doivent contribuer de manière significative au débat public et aux politiques publiques. Un nouveau cadre législatif pour renforcer ce secteur résultera de ce processus. Par conséquent, l'Agence du revenu du Canada (ARC), en collaboration avec le ministère des Finances, lançait, le 27 septembre 2016, une consultation en vue de clarifier les règles concernant la participation des organismes de bienfaisance à des activités politiques. La FAFMRQ a un numéro d'organisme de bienfaisance depuis plusieurs années. Bien que nous n'ayons pas subi de pression et de représailles contrairement à d'autres organismes du Québec, nous considérions important d'appuyer cette Coalition menée par l'organisme Équiterre afin de dénoncer le caractère arbitraire des règles en vigueur qui limitent le droit de parole des organismes de la société civile. Nous avons donc participé à plus de cinq (5) rencontres au cours de l'année dans le but de mobiliser les mouvements sociaux pour réclamer une nouvelle Loi. En effet, cette loi est désuète et les objectifs de bienfaisance qui n'ont pas été actualisés depuis plus d'un siècle doivent donc être mis à jour afin d'élargir les objets qui sont encore aujourd'hui considérés comme étant de la bienfaisance à la promotion de la citoyenneté et de la participation démocratique, des libertés de pensée, d'association et d'expression. Cette modification aligne le Canada avec les pays à travers le monde qui ont mis à jour leurs lois pour encourager, plutôt que décourager, les voix des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif. Nous avons également participé, avec plusieurs groupes communautaires, à la consultation de l'ARC le 8 décembre pour demander une refonte de la loi et recommandé de mettre les audits des activités politiques en attente jusqu'à ce que la loi soit réformée. Il est inacceptable qu'en 2016, le Canada limite le droit de parole de 86 000 organismes de la société civile. De plus, nous avons contribué au contenu du mémoire du RQACA déposé le 1^{er} décembre 2016. Le 24 janvier 2017, une rencontre de la Coalition s'est tenue pour faire le point sur les consultations tenues au Canada et prévoir nos stratégies. Des actions auprès des députés fédéraux et des rencontres ont été ettectuées au cours du printemps 2017. Un groupe de consultation composé de cinq experts aura maintenant recours aux lettres et aux présentations des organismes de bienfaisance et des organismes à but non

lucratif pour faire une recommandation au gouvernement. Le 4 mai dernier, la ministre du Revenu national (fédéral) a rendu public, par voie de communiqué le rapport du groupe d'experts sur la liberté d'expression. Ce dernier recommande l'adoption d'un nouveau cadre législatif pour le secteur caritatif, des organismes de bienfaisance canadiens demandent au gouvernement fédéral de déposer sans plus tarder un projet de loi afin de mettre en œuvre ces recommandations. La Coalition d'organismes (dont la FAFMRQ fait partie) menée par Équiterre, a salué la décision de la Ministre de mettre tin immédiatement aux audits politiques lancés par le précédent gouvernement. La Coalition compte collaborer avec le ministre des Finances et le gouvernement fédéral alors qu'ils donnent suite à ces recommandations en introduisant des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. Cela marquera le début d'une nouvelle ère pour les Canadien-nes qui veulent que leur voix soit entendue dans l'élaboration des politiques publiques. La FAFMRQ suivra le développement de ce dossier au cours de la prochaine année. Le rapport du groupe d'experts est disponible sur le site internet de l'Agence du revenu du Canada.

1.2 Lutte à la pauvreté

1.2.1 Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En janvier 2016, la FAFMRQ avait déposé un mémoire dans le cadre de la consultation menée par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue du troisième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les recommandations de la Fédération touchaient des enjeux aussi variés que les services publics (services de garde, santé et éducation), l'accessibilité aux études et à la formation pour les responsables des services de garde, les programmes sociaux (logement social, aide sociale), le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes, la conciliation famille-travail-études, les préjugés envers les familles monoparentales en situation de pauvreté, la privatisation inquiétante de la lutte à la pauvreté, la reconnaissance et le financement des organismes communautaires autonomes et la justice fiscale. Le 20 juin 2016, la Fédération a été invitée à rencontrer des membres du cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que des représentantes du MESS afin de leur présenter ses revendications en matière de lutte contre la pauvreté. Le Plan d'action gouvernemental devait être déposé au printemps 2017, mais le ministre François Blais a récemment fait savoir que le dépôt se ferait plutôt à l'automne. La FAFMRQ surveillera attentivement le moment du dépôt et réagira, en concertation avec les groupes concernés, aux mesures



annoncées, particulièrement celles qui touchent de près les familles monoparentales et recomposées.

1.2.2 Projet de loi 70 (Programme Objectif emploi)

Le 10 novembre 2016, un an après sa présentation à l'Assemblée nationale, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 70, connu maintenant sous le nom de Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Cette loi introduit une série de mesures, dont le nouveau programme **Objectif emploi**, qui vise à accompagner les premiers demandeurs d'aide sociale vers des mesures d'intégration en emploi. Ce programme crée une obligation et prévoit des pénalités financières importantes pour les personnes qui ne seraient pas en mesure de se soumettre aux exigences imposées! Dans les faits, une personne pourrait voir sa prestation mensuelle de 628 \$ (déjà cruellement insuffisante!) réduite à aussi peu que 399 \$!

Pendant plus d'un an, la Coalition Objectif Dignité, mise sur pied au moment du dépôt du Projet de loi 70, a mené un grand nombre d'actions en vue de bloquer son adoption: manifestations (sorties médiatiques, production de capsules vidéo, campagnes de lettres aux député (e) s, dépôts de mémoires, participation à la Commission parlementaire, etc. Quelques gains ont été réalisés au moment de l'étude détaillée du projet de loi. Notamment, le gouvernement aura l'obligation de déposer un rapport deux ans après la mise en œuvre du programme Objectif emploi; le plan d'intégration devra tenir compte des compétences de la personne, du profil d'emploi recherché et du marché du travail; la notion « d'emploi convenable » est disparue. Mais sur le fond, c'est-à-dire le retour à la logique du workfare et le déni de droit qu'entraînent les pénalités financières du programme, le gouvernement n'a pas reculé.

Avant que le programme Objectif emploi n'entre en vigueur, il reste encore l'étape de la publication d'un projet de règlement dans la Gazette officielle du Québec. C'est dans ce document qu'on pourra en apprendre davantage sur la mécanique du programme et mesurer véritablement l'étendue des dégâts. Les personnes intéressées à faire des commentaires au sujet du projet de règlement auront ensuite 45 jours pour les faire parvenir au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pendant cette période, en plus de faire parvenir des Avis au Ministre, les membres de la Coalition Objectif Dignité comptent bien maintenir la pression sur le gouvernement et continuer à marteler leur message : 1) que le programme Objectif emploi est essentiellement basé sur des préjugés envers les personnes assistées sociales; 2) qu'il va empirer la situation de certaines personnes et mener plusieurs d'entre elles vers l'itinérance; 3) que l'aide sociale est un droit fondamental et que rendre son accès conditionnel est un déni inacceptable de ce droit! Au moment de rédiger ces lignes, le projet de règlement n'avait toujours pas été déposé. On peut supposer que le ministre Blais a préféré attendre à l'automne, pour faire coïncider les modifications règlementaires avec le dépôt du Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Une manifestation nationale s'est tenue à Montréal le 10 mai, dans le cadre de la Semaine de la dignité des personnes assistées sociales, afin de revendiquer la hausse des prestations d'aide sociale et dénoncer les mesures obligatoires prévues au programme **Objectif emploi**. La FAFMRQ assurera le suivi de ce dossier dans les mois à venir...

1.2.3 Consultation du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Au printemps 2017, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a mené des consultations sur les programmes d'assistance sociale en vue d'émettre un avis au ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Grâce à ces travaux, le Comité souhaite proposer des moyens pour améliorer les programmes d'aide financière. Les consultations ont été menées auprès de divers milieux concernés ainsi qu'auprès des personnes prestataires d'une aide de dernier recours. Cinq questions étaient posées aux participants : 1) Quels devraient être les objectifs d'un programme d'assistance sociale? 2) Avec l'actuelle Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, y a-t-il des droits qui sont niés? 3) Dans l'actuelle Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, quels sont les irritants majeurs? 4) Si vous aviez à établir une prestation de base, comment procéderiez-vous? 5) Quels sont les facteurs déterminants pour prévenir le recours à l'aide sociale?

La FAFMRQ a été invitée à participer aux consultations menées à Montréal, à la fin mars 2017. En dépit de délais très serrés, la Fédération a produit un avis dans lequel elle a porté une attention particulière aux enjeux qui touchent les familles monoparentales et recomposées prestataires d'une aide de dernier recours. Par exemple, nous avons profité de l'occasion pour dénoncer les effets délétères des modifications de 2013 au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, notamment la perte de l'allocation pour contraintes temporaires pour les ménages qui ont la charge d'un enfant de moins de 5 ans. L'avis est disponible sur le site Web de la FAFMRQ.

Les consultations devaient prendre fin à la mi-mai 2017 à Québec, après être passées dans certaines régions ciblées. Le dépôt de l'avis du *Comité consultatif* est prévu pour le printemps 2018. La Fédération suivra de



près la sortie de ce document et préparera une réaction en conséquence, tant sur ses propres bases, qu'en concertation avec les autres groupes concernés.

1.2.4 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, la Fédération lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans divers programmes gouvernementaux. En effet, bien que ces montants ne soient plus considérés un comme un revenu du parent gardien aux fins d'impôt depuis 1997, tant au provincial qu'au fédéral, ils continuent d'être calculés comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. La FAFMRQ a mené de nombreuses actions au fil des ans pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien : participation à des commissions parlementaires, représentations politiques, sorties médiatiques et actions collectives.

Comme l'année dernière, peu d'actions ont été menées dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants. Cependant, la revendication d'exclure ces montants du calcul des revenus dans les programmes sociaux (aide sociale, aide financière aux études, aide juridique et aide au logement) faisait encore une fois partie de la plupart des mémoires, avis et communiqués produits cette année par la FAFMRQ. Une lettre ouverte de la Fédération, adressée au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a également été publiée dans Le Soleil le 25 mars 2017. Dans cette lettre, la FAFMRQ invitait le Ministre à profiter du dépôt du prochain *Plan d'action* gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour imiter l'Ontario et la Colombie-Britannique qui ont déjà mis fin à la récupération des pensions alimentaires pour enfants des familles assistées sociales. Dans cette lettre, la Fédération demandait également à rencontrer le ministre François Blais afin de discuter de ce dossier et de l'ensemble des dossiers qui touchent les familles monoparentales et recomposées. À ce jour, nous avons reçu un accusé de réception de la part du cabinet du Ministre, mais aucune date de rencontre n'a encore été avancée. Le dépôt Plan de lutte ayant été reporté à l'automne, nous reviendrons certainement à la charge dans ce dossier.

1.2.5 Accessibilité financière aux études

L'événement notable de cette année en matière d'accessibilité financière aux études pour les responsables de famille monoparentale est certainement la décision du gouvernement du Québec de profiter du transfert additionnel de 80 millions du gouvernement fédéral pour bonifier l'aide financière des 146,000 étudiant(e) s qui

touchent une bourse, une hausse moyenne de 462 \$ par année. Bien que cette bonification ne mette pas fin à la récupération des pensions alimentaires pour enfants, les bourses des étudiant(e) s responsables de famille monoparentale seront particulièrement améliorées. En effet, l'annonce gouvernementale prévoit des bonifications de 11,3 millions de dollars spécifiquement pour cette catégorie d'étudiant(e)s. La mesure permettra à 11,000 responsables de familles monoparentales de recevoir en moyenne 994 \$ de plus par année en bourse d'études. La FAFMRQ a réagi à cette annonce par voie de communiqué, en plus de taire parvenir une lettre à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Madame Hélène David. Au moment d'écrire ces lignes, aucune date n'avait encore été arrêtée en réponse à notre demande de rencontre avec la Ministre, mais nous comptons persévérer dans nos représentations. Nous continuerons également à travailler sur ce dossier en collaboration avec les associations étudiantes.

1.2.6 Collectif pour un Québec sans pauvreté

Comme chaque année, la FAFMRQ a participé activement aux travaux et aux actions menés en 2016-2017 par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. En cours d'année, le Collectif a tenu quatre (4) rencontres régulières, en mai, septembre et novembre 2016 ainsi qu'en février 2017 et la FAFMRQ a participé à trois d'entre-elles. C'est année a été particulièrement marquée par la Tournée du Collectif S'ORGANISER CONTRE LA PAUVRETÉ : UN BON PLAN, organisée dans le cadre de l'éventuelle publication du 3e Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette tournée, qui se poursuivra également à l'automne 2017, a permis aux travailleuses et travailleurs du Collectif de visiter un grand nombre de régions du Québec, afin d'offrir diverses formations et de susciter la mobilisation autour de la lutte à la pauvreté au Québec.

La Fédération s'est plus particulièrement impliquée dans deux de ces événements. Dans le cadre du conseil d'administration du 19 novembre 2016, une première rencontre a permis d'aborder la notion du revenu minimum garanti (RMG). Pour ce faire, Serge Petitclerc, porteparole et responsable de l'analyse politique au Collectif, et Julien Laflamme, économiste et chercheur à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), sont venus présenter les enjeux autour d'un éventuel RMG au Québec. Cet événement était ouvert à tous les groupes de la région de Montréal. La FAFMRQ a également participé activement à l'organisation d'un événement tenu à Montréal le 23 mars 2017, au Centre Justice et Foi, dans le cadre de la Tournée du Collectif. Cette rencontre a permis à une soixantaine de personnes, provenant de différents milieux (recherche, syndicats, communautaire, ...), de s'informer



et d'échanger sur les écarts de richesse, le salaire minimum à 15 \$/heure, le revenu minimum garanti (RMG) et les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

Le Collectif a également poursuivi son implication au sein de la Coalition Objectif Dignité, mise sur pied à la suite du dépôt du projet de loi 70 - Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi et de la campagne 5-10-15. L'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec a poursuivi ses travaux et continué de s'enrichir de bon nombre d'outils et publications portant sur une foule de sujets : aide sociale, fiscalité, austérité et services publics, inégalités, préjugés, portrait de la pauvreté, salaire minimum et travail, ... L'Observatoire fait l'objet d'une section à part entière sur le site Web du Collectif. C'est également cette année, en juin 2016, que le projet de recherche Le plaisir : un besoin essentiel pour touTEs s'est conclu. Ce projet issu du Carrefour des savoirs sur la lutte aux préjugés, visait à réfléchir aux difficultés des personnes en situation de pauvreté à accéder à certains types de plaisirs, notamment en raison des préjugés entretenus à leur endroit. Le projet a donné lieu à la réalisation d'une exposition Photovoix qui s'est promenée un peu partout au Québec. La FAFMRQ, comme les autres membres du Collectif, a reçu une version portative de cette exposition et ses associations membres étaient invitées à l'exposer dans leurs locaux ou à se servir de la version électronique pour servir de point de départ d'une discussion sur les préjugés.

La Fédération compte bien poursuivre son implication au sein du Collectif dans les années à venir, notamment, la FAFMRQ animera un groupe de discussion dans le cadre d'une recherche effectuée par l'Observatoire sur les conditions de vie des personnes rémunérées au salaire minimum. L'agente de recherche et de communication de la Fédération, qui est déléguée au Collectif, fait également partie du Comité de stratégie qui est régulièrement consulté sur divers enjeux et questions.

1.2.7 Campagne 5-10-15 \$

Le 7 octobre 2016, se tenait à Montréal, le lancement de la Campagne 5-10-15, une campagne qui vise l'augmentation du salaire minimum à 15 \$/heure, mais revendique également deux mesures visant à améliorer les conditions de travail des personnes : le fait de connaître son horaire de travail au moins 5 jours à l'avance et le droit à 10 jours de congé payés, pour cause de maladie ou responsabilités familiales. La FAFMRQ s'est impliquée, dès les tous débuts de cette campagne, en participant à diverses actions. En plus d'être présentes lors de plusieurs activités de distribution de tracts, les

travailleuses de la Fédération ont participé à des actions de plus grande envergure. Un grand rassemblement s'est tenu le 15 octobre 2016 au parc Le Prévost à Montréal pour revendiquer un salaire minimum à 15 \$/heure au Québec. Le 12 décembre, une caravane 5-10-15 a effectué un circuit entre les bureaux de comté de plusieurs ministres libérales afin de les sensibiliser au fait que les femmes sont surreprésentées dans les emplois au salaire minimum. Les bureaux visités étaient ceux de Dominique Anglade (ministre de l'Economie), Kathleen Weil (ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion), Lise Thériault (ministre responsable de la Condition téminine). La Fédération a participé à la grande marche du 1er mai 2017, Fête internationale des travailleuses et travailleurs, sur la thématique LE TRAVAIL PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX! 15 \$ MINIMUM.

La campagne d'appui à la campagne 5-10-15 a également été partagée par la FAFMRQ sur ses diverses plateformes : site Internet, Facebook et Twitter.

1.2.8 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

Rappelons que la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, dont la FAFMRQ est membre, a finalement après huit ans de lutte collective, réalisé des gains importants. En effet, avec l'entrée en vigueur de la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique le 1er janvier 2016, la Coalition a obtenu un rattrapage revendiqué depuis le début de sa création. Ainsi, une personne seule travaillant au salaire minimum à raison de 35 heures par semaine est maintenant admissible sans frais à l'aide juridique. De plus, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique seront dorénavant indexés en fonction de la progression du salaire minimum. La Coalition pour l'accès à l'aide juridique a choisi en 2016 de continuer à vivre! Au cours de l'année, le comité de travail s'est réuni à quatre (4) reprises et a poursuivi ses travaux pour exercer une veille, établir des pistes d'action et des revendications prioritaires et relancer les membres de la Coalition. À ce titre, nous avons été, en février 2017, invités à adhérer à une déclaration de principes pour la poursuite des travaux de la Coalition pour l'accès à la justice. La FAFMRQ a signé la déclaration.

De plus, nous avons en mars 2017, été sollicités à nouveau pour nous joindre au comité de travail. Compte tenu qu'il reste encore du travail à faire en matière d'accès à la justice notamment le fait que la pension alimentaire pour enfant soit toujours considérée dans le calcul de l'admissibilité, nous avons décidé de nous joindre au comité de travail pour la prochaine année.

1.2.9 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes La Marche mondiale des femmes est née en 2000 à



l'initiative de la Fédération des femmes du Québec et à la suite de la « Marche du pain et des roses » de 1995. Elle est rapidement devenue un mouvement mondial incontournable. Ses actions visent un changement social, politique et économique pour lutter contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes. Elle s'articule autour de : la solidarité, l'égalité entre les hommes et les femmes et entre les femmes elles-mêmes dans le respect et la reconnaissance de la diversité de toutes. La multiplicité des stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances avec d'autres mouvements sociaux progressistes en font un mouvement mondial unique.

Tous les cinq ans, ce mouvement rassemblant plus de soixante-dix pays et territoires organise de multiples événements partout dans le monde afin de mettre de l'avant un projet de société féministe et dénoncer les nombreuses atteintes qui sont faites aux droits des femmes. Au Québec, c'est la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) – regroupant des groupes nationaux, régionaux et locaux de femmes ou des comités femmes d'organisations mixtes (syndicales et communautaires) – qui a pour mission de coordonner le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes.

Si les années 2015-2016 ont été marquées par de multiples actions un peu partout dans le monde et au Québec, par un grand rassemblement à Trois-Rivières, l'année 2016-2017 a plutôt été marquée par les difficultés financières rencontrées par la FFQ, mais également par des groupes de femmes partout au Québec, ce qui nous a demandé de revoir notre fonctionnement. En effet, suite à l'assemblée générale de la FFQ en juin 2016, les membres présentes ont adopté une résolution visant à revoir le mode de coordination et d'organisation de la CQMMF.

Toutefois, pour assurer un suivi au niveau international, dès juin, nous avons procédé à l'élection des déléguées pour la Rencontre internationale au Mozambique qui s'est tenue du 11 au 15 octobre 2016. C'est donc Denyse Thériault (de la Coalition régionale de la MMF à Québec et du Comité Femmes du Front commun des personnes assistées sociales du Québec), Viviane Doré-Nadeau (de ConcertAction Femmes Estrie), Viviane Michel (Présidente de FAQ) en tant que déléguée substitut, qui ont été élues pour nous représenter lors de cette rencontre internationale. Bien sûr, Mélanie Sarazin, en tant que présidente de la FFQ, siégeait d'office au sein de cette délégation. Par la suite, le Comité de la MMF pour les Amériques a tenu une rencontre au Guatemala dans le but de préparer la rencontre internationale d'octobre

et d'aviser les autres délégations des difficultés de coordination que nous rencontrons.

Puis, au mois d'octobre le départ de la responsable de la mobilisation au sein de la FFQ, Alice Lepetit et celui de Cybel Richer, responsable des communications a ralenti les activités. Nous profitons d'ailleurs, de ce rapport, pour les saluer et souligner l'importance de leur contribution à la CQMMF. Cette triste réalité nous a amenées lors des deux journées de rencontres prévues, à élaborer un plan d'action 2016-2017 très modeste et à mettre en place un comité provisoire en vue de la réorganisation de la coordination. Ce sont donc : France Bourgault de l'R des Centres de femmes, Chantal Locat co-porte-parole de la dernière MMF, Marie-France Benoît du Comité femmes de la CSN, Émilia Castro, ancienne déléguée du Comité de la MMF pour les Amériques et Mélanie Sarazin, présidente de la FFQ qui ont été désignées pour assurer cette transition. Aucune autre rencontre de CQMMF n'a pu être organisée par la suite.

Toutefois, tel que le prévoyait le plan d'action, les membres de la CQMMF ont été invitées à organiser des actions dans le cadre de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2017, le 24 avril lors de la Journée internationale portant sur les tendances économiques mondiales, le monde du travail, l'autonomie économique des femmes, en souvenir de l'écroulement du Rana Plaza, et le 3 juin lors d'un 24 heures pour la Paix et la migration.

Malgré toutes ces difficultés, nous demeurons impliquées au sein de cette instance et travaillerons avec le comité de coordination afin de trouver la meilleure façon d'assurer une continuité à ce mouvement féministe mondial.

1.3 Politique familiale

1.3.1 Commission sur l'éducation à la petite enfance

Le 6 décembre 2016, la FAFMRQ a participé aux consultations menées par Commission sur l'éducation à la petite enfance. Ces rencontres, tenues dans plusieurs régions du Québec à l'initiative de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), posaient notamment la question suivante : « Qu'en est-il de nos efforts pour que tous les enfants québécois aient des chances égales de se développer à leur plein potentiel? ». Lors de sa présentation et dans le mémoire qu'elle a publié, la Fédération a fait valoir que, pour permettre une véritable égalité des chances pour tous les enfants du Québec, il faut d'abord s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités sociales. La FAFMRQ a également rappelé que si le fait d'avoir accès à des services éducatifs de qualité joue un rôle essentiel dans le développement des jeunes enfants, il faut faire attention aux effets stigmatisants



de certaines interventions destinées aux familles dites vulnérables. Plutôt que de se contenter de multiplier les interventions auprès des enfants issus des milieux défavorisés, il est également indispensable de questionner les inégalités sociales et d'agir sur les causes systémiques qui sont génératrices de pauvreté.

La Fédération a également souligné la qualité, maintes fois démontrée, des services de garde dispensés dans le réseau des centres de la petite enfance et le fait que la création, en 1997, d'un réseau public de services de garde à contribution réduite a permis à un grand nombre de mères d'intégrer le marché du travail. Or, ce réseau fait face à des défis importants, tant en terme de survie qu'en terme de flexibilité et d'accessibilité. De plus, la récente modulation des tarifs de garde constitue non seulement une menace à l'autonomie économique des femmes, mais elle pousse également plusieurs parents à choisir une garderie privée non subventionnée pour leurs jeunes enfants. La FAFMRQ a toutefois précisé que les services de garde éducatifs ne sauraient être la seule réponse aux besoins des familles qui ont de jeunes enfants. Il existe un important réseau d'organismes communautaires au Québec (dont les associations de familles monoparentales et recomposées) qui accueillent les familles et travaillent à l'amélioration de leurs conditions de vie. Or, ces organismes ont un urgent besoin d'être reconnus et financés pour accomplir adéquatement leur mission.

La Fédération a également participé au Sommet sur l'éducation à la petite enfance, les 4 et 5 mai 2017 organisé dans la foulée de la Commission sur l'éducation à la petite enfance et de son rapport qui a été dévoilé le 21 février 2017. L'objectif du Sommet était de donner suite au rapport de la Commission en réunissant des experts, organismes et associations provenant des milieux de la famille, de l'éducation, de l'économie et de la santé. Suite aux discussions sur les conclusions et recommandations du rapport, il s'est dégagé des consensus les plus porteurs pour poursuivre les objectifs de la politique familiale. A la fin du Sommet, la FAFMRQ a signé une déclaration commune qui reconnaît solennellement le droit de tous les enfants à des services éducatifs de qualité dès la naissance. Elle affirme que les services éducatifs à la petite enfance sont un maillon important de la chaîne d'éducation au Québec, qu'il est essentiel de garantir leur qualité, et qu'il faut en faciliter l'accès à tous les enfants, en particulier ceux issus de milieux vulnérables ou ayant des besoins particuliers. Elle affirme également que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif. Toutefois, la FAFMRQ a exprimé son inconfort sur les enjeux que soulèvent les interventions précoces et intenses qui ciblent les jeunes enfants en situation de vulnérabilité et de leur famille. Dans un moment historique, le Sommet a vu se réunir, autour d'une Déclaration commune, le monde de la petite enfance, le patronat, tous les grands syndicats, l'ensemble des commissions scolaires et des institutions d'éducation supérieure, des organisations caritatives et communautaires, de nombreux experts, la Commission des droits de la personne, ainsi que de très nombreux citoyens. Plus de 2500 personnes ont participé au Sommet. La FAFMRQ s'est engagée à diffuser et à susciter l'adhésion de ses membres et de ses partenaires à la déclaration. Nous comptons à participer aux discussions à venir sur les modalités de mise en oeuvre de ces principes.

1.3.2 Réforme du droit de la famille Encadrement juridique des unions de fait :

Cela fera bientôt deux ans que le Comité consultatif sur le droit de la famille a déposé son rapport à la ministre de la Justice Stéphanie Vallée qui avait promis d'agir vite. Force est de constater que ce dossier a très peu avancé. D'ailleurs, la ministre Vallée a affirmé en juin 2016, que son gouvernement n'avait pas l'intention de donner suite à ce rapport, jugé trop vaste. Lors de l'AGA de la FFQ en juin 2016, les membres ont adopté une position réclamant une nouvelle loi sur le droit de la famille qui tienne compte de la diversité de la composition des familles, de l'appauvrissement suite à une séparation et du traitement égal des femmes, peu importe leurs statuts ou leurs identités. Suite à la réaction de la Ministre, nous avons avec la FFQ publié un communiqué de presse conjoint pour exprimer notre déception et réclamer un débat public. Rappelons que le droit de la famille n'a pas été révisé depuis plus de 30 ans, la famille a changé et le gouvernement doit sortir de son immobilisme et agir en proposant un débat public. Nous avons également, au cours de l'année, fait des représentations auprès notamment des ministres de la Famille et de la Justice pour réclamer le dépôt d'un projet de loi et la tenue d'une consultation publique. Nous avons également présenté notre position auprès de syndicats et de groupes de femmes. Nous profiterons de la prochaine campagne électorale provinciale pour revenir à la charge afin que les différents partis politiques prennent des engagements pour la création d'une commission parlementaire non partisane sur une réforme du droit de la famille.

1.3.3 Comité consultatif Famille

Rappelons qu'en juin 2013, la ministre de la Famille de l'époque avait mis sur pied un Comité consultatif Famille. Ce lieu de concertation d'acteurs concernés par la politique familiale avait comme mandat de veiller à conseiller la Ministre sur diverses questions relatives à la famille. Un Forum sur la famille a été tenu en novembre 2013 et la FAFMRQ y avait participé ainsi qu'aux



rencontres du Comité. Bien que plusieurs thématiques aient été discutées lors des ateliers autour des besoins des familles de demain, la conciliation travail-famille (CTF) est ressortie comme un des enjeux prioritaires pour une majorité de familles. La ministre de la Famille, madame Francine Charbonneau, élue en avril 2014, a souhaité approfondir le sujet et a invité les membres du CCF à réfléchir aux prochaines étapes à franchir en matière de conciliation travail-famille. De façon plus spécifique, le CCF a eu comme mandat d'apprécier les actions réalisées jusqu'à ce jour, cerner les besoins prioritaires, proposer des orientations pour les prochaines années et identifier des mesures prioritaires en tenant compte des besoins, des moyens et de la capacité d'agir des différents acteurs impliqués, dont les entreprises et le gouvernement. Le Comité a terminé ses travaux en juin 2016 et une rencontre avec le ministre de la Famille, M. Sébastien Proulx, s'est tenue le 26 septembre 2016, pour lui présenter l'Avis final du CCF. Le Ministre a reconnu le travail du Comité et accueilli positivement plusieurs recommandations. Toutefois, il n'a pris aucun engagement quant aux suites des travaux. L'Avis a été rendu public sur le site du MFA. Le CCF n'a pas tenu d'autres rencontres au cours de l'année ni reçu de nouveau mandat.

1.3.4 Coalition sur la conciliation famille-travail-études

La FAFMRQ a pris part à la naissance, en 2013, d'une Coalition sur la conciliation famille-travail-études composée des principales organisations syndicales québécoises et des organisations féministes, communautaires, populaires et étudiantes. La Coalition a lancé, en février 2016, une plateforme politique présentant ses valeurs et ses orientations afin d'encadrer son travail, de faciliter le développement de ses prochaines actions et susciter une très large adhésion. Rappelons que la Coalition porte un projet solidaire pour que les Québécoises et les Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études afin d'apporter une réponse collective aux bouleversements et aux nouvelles réalités auxquels la population est confrontée. La FAFMRQ agit comme porte-parole, s'occupe de la gestion tinancière et est membre du comité stratégie. La Coalition s'est réunie à trois (3) reprises et la FAFMRQ s'est également impliquée activement au comité stratégie qui a tenu deux (2) rencontres. La Coalition a décidé, au moyen d'un court questionnaire, de vérifier auprès de ses membres la connaissance et les revendications de la Coalition, cet exercice a permis non seulement de faire la promotion, mais aussi de favoriser une plus grande mobilisation autour de cette question. Les membres de la FAFMRQ ont rempli le sondage. Par ailleurs, suite à l'annonce de la ministre du Travail, Mme Vien sur la révision de la Loi sur les normes du travail, la Coalition a fait parvenir une lettre lui demandant une rencontre

pour lui faire part de nos préoccupations et échanger sur nos propositions en matière de conciliation. En effet, la Coalition a adopté une plateforme de revendications afin que toute personne syndiquée ou non syndiquée puisse avoir un plus grand contrôle sur son temps de travail, ce pour quoi le véhicule idéal est la *Loi sur les normes du travail*, qu'il faut modifier en conséquence. La Coalition a commencé à développer un argumentaire sur les propositions en vue d'une éventuelle commission parlementaire. Une prochaine rencontre de la Coalition est prévue à la fin juin afin de poursuivre ses travaux.

1.3.5 Dossier ressources de Supervision des droits d'accès (RSDA) Rappelons que les services de SDA sont utilisés par des parents à la suite d'une ordonnance de la Cour supérieure lorsque l'exercice d'un droit d'accès aux enfants est interrompu, difficile ou entraîne des conflits après une séparation ou un divorce, à la suite d'ordonnances de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse ou dans le cadre d'une entente entre les parents. Deux types de ressources œuvrent sur le territoire du Québec pour offrir ces services : les ressources dédiées aux services de SDA qui ont été transférés au MSSS le 1er avril 2015 et les ressources dont la SDA est un volet des services. Ce sont ces dernières qui sont principalement des maisons de la Famille et quelques associations de familles monoparentales qui nous préoccupent.

Ce dossier a été moins actif cette année en raison des nombreux dossiers à notre actif et du peu de développement réalisé. Toutefois, un rapport final présenté au ministère de la Justice sur la description des services de SDA au Québec a été produit et rendu public en janvier 2017. Cette étude est la plus imposante jamais réalisée sur les services de droits d'accès supervisés offerts au Québec. Quinze ressources y ont participé. La situation de 197 familles fréquentant un service de SDA et dont le dossier est maintenant fermé a été analysée. Quatre-vingt-dixneuf familles ont participé à un suivi longitudinal sur plus d'un an. Vingt-quatre parents et dix-huit enfants ont été rencontrés en entrevue afin de comprendre leur situation et leur point de vue. Cinquante intervenantes nous ont parlé de leur expérience et du regard qu'elles portent sur cette pratique. Tous ces angles de vue permettent de porter un regard approfondi sur la question. Bien que cette étude comporte plusieurs recommandations importantes, notamment que les ressources de SDA offertes par une majorité d'organismes communautaires Famille soient dotés de ressources humaines, matérielles et économiques leur permettant de poursuivre leur mission, nous demeurons préoccupés quant à l'accessibilité et à la neutralité des services dans toutes les régions du Québec.



Nous devrons, au cours de la prochaine année, faire le suivi auprès du Regroupement québécois des ressources de supervision des droits d'accès (RQSDA) pour connaître le déploiement des services et assurer un suivi auprès de nos membres qui offrent un volet.

1.3.6 Fiscalité et familles recomposées

Bien que cette thématique figurait parmi nos priorités cette année, nous avons disposé de moins de temps pour traiter de ce dossier. Toutefois, nous avons réalisé une entrevue dans le magazine *Protégez-vous* publié en juillet 2016 sur la gestion financière d'un ménage recomposée. Dans cet article nous avons notamment démontré l'incohérence des lois de l'impôt québécoise et canadienne ainsi que plusieurs politiques et mesures fiscales qui ne tiennent pas compte des divers types de familles, notamment les familles recomposées. La plupart des crédits d'impôt et des allocations sont calculés en fonction du revenu familial. Selon les lois fiscales, les membres d'un couple sont immédiatement considérés

comme conjoints de fait, s'ils vivent ensemble et qu'ils sont parents d'un enfant et après un an de vie conjugale en l'absence de progéniture commune. Cohabiter avec un nouveau conjoint vient augmenter le revenu et ferme donc l'accès à des allègements fiscaux, les plus, touchés sont notamment les familles monoparentales. Nous avons également, au cours de l'année, assuré une veille stratégique.

La progression du nombre de familles recomposées au Québec (près de 16%) et le mode de fonctionnement de ces familles qui a grandement évolué au cours des dernières années nécessitent de repenser la fiscalité pour tenir compte de ces réalités familiales qui sont de moins en moins marginales. La FAFMRQ compte, dans le cadre du prochain plan d'action triennal, accentuer les actions, documenter, formuler des revendications et faire des représentations auprès du gouvernement pour adapter le système fiscal à la réalité.

AXE 2. MOBILISATION ET SOUTIEN AUX MEMBRES

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ

2.1 Reconnaissance et financement

2.1.1 Campagne Engagez-vous pour le communautaire

Créée à l'initiative du RQ-ACA en 2016, cette campagne réunit l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome et réclame au gouvernement une augmentation substantielle du financement des organismes d'ACA, le respect de leur autonomie ainsi qu'un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux. Bien que nous ne siégions pas sur le Comité de coordination de cette campagne, nous restons fortement mobilisées par cette lutte. À plusieurs reprises cette année, nous avons invité nos membres à participer aux différentes actions prévues.

Journées de grève et de fermeture les 7, 8 et 9 novembre 2016

Nos membres ont été nombreuses et nombreux à participer à ces trois jours de mobilisations, où se sont tenues des actions d'éducation populaire, de visibilité, de mobilisation et de perturbation un peu partout au Québec. Au niveau national, le bilan est tout aussi positif, puisque plus de 1300 groupes ont pris part aux actions organisées dans toutes les régions du Québec. Dans plusieurs villes, des rassemblements et des manifestations ont mobilisé plusieurs milliers de personnes. Seulement à Montréal, ce sont 4000 personnes qui ont marché dans les rues du centre-ville. Le choix de manifester secteur par secteur a permis de constater l'importance du contingent

Famille qui s'était déplacé pour l'occasion. La mobilisation était également forte ailleurs au Québec avec plus de 700 à Terrebonne, 500 à Québec, 500 à Sherbrooke, 300 à Sainte-Adèle; 200 à Gatineau, Laval et Rouyn-Noranda. De plus, rencontres de députéEs, marches et ralentissements de trafic sur la 138 dans la région de la Côte-Nord, occupation de ministères à Québec, théâtre de rue sur les paradis fiscaux à Sherbrooke, soupe populaire au Lac-St-Jean, procès symbolique des politiques d'austérité à Rimouski, die-in dans les bureaux d'Emploi-Québec à Longueuil, séance photo solidaire à Sainte-Julie, ne sont que quelques exemples des autres activités organisées. Ces manifestations étaient le point culminant de ces trois (3) jours d'actions de la Campagne Engagez-vous qui porte les préoccupations de l'ensemble des groupes communautaires autonomes et qui exige maintenant que le gouvernement Couillard donne des réponses à ses demandes. Demandes, qui se chiffrent à 475 M\$ de plus pour l'ensemble des 4000 organismes communautaires. Pour notre secteur, on parle d'un rehaussement de 18 M\$ pour les 271 groupes Famille.

Leitão, nos vies, c'est pas un jeu!

Toujours dans le cadre de cette campagne, c'est le 7 février dernier que près de 200 personnes de plusieurs régions ont pris part à une action de blocage simultané de la Caisse de dépôt et placement du Québec à Montréal et de l'Édifice Marie-Guyart à Québec. Avec ces actions



d'éclat, les organismes communautaires ont voulu, encore une fois, attirer l'attention du gouvernement à l'occasion de la rentrée parlementaire. Ces actions ont pu compter sur une couverture médiatique importante et ce, partout au Québec.

2.1.2 Comité sur l'avenir des organismes communautaires Famille À son assemblée générale annuelle de juin 2015, la FAFMRQ s'est donné comme mandat d'interpeller ses partenaires du secteur communautaire Famille afin d'évaluer la possibilité d'organiser une rencontre nationale sur les enjeux spécifiques pour les OCF. Pour commencer les travaux, une invitation a été lancée à plusieurs groupes Famille. Un comité de travail composé de Sylvie Lévesque et Laurence Lagouarde pour la FAFMRQ, Baya El Hachemi (Halte-la-Ressource), Guy Lévesque (La Virevolte), Sonia Desbiens (Le Fablier) et Nathalie Roy (RAFT) membres de la FAFMRQ, de Manon Pagette de la Table régionale des organismes communautaires Famille de Lanaudière (TROCFL), de Nancy Harvey du Regroupement des organismes communautaires Familles de Montréal (ROCFM) et par la suite, de Marie Simard de la Confédération des organismes familiaux du Québec

(COFAQ) a tenu quatre rencontres ainsi que nombreux

échanges de courriels. Nous tenons d'ailleurs à les

remercier pour leur généreuse implication.

Rapidement, l'importance de faire un bilan du transfert des OCF au ministère de la Famille s'est imposée comme un des objectifs. Le comité de travail a donc entamé ce travail de rédaction en vue de produire un bilan qui sera soumis à l'ensemble des membres pour consultation à l'automne 2017. Par la suite, c'est à l'organisation d'une Rencontre nationale sur les enjeux du secteur Famille que le comité compte mettre ses énergies. Cette Rencontre est prévue au printemps 2018, la fenêtre des élections nous apparaissant comme une opportunité pour mettre de l'avant nos revendications en terme d'orientation et de financement des OCF.

2.1.3 La Table des partenaires des OCF/MFA

Rappelons que la Table des partenaires des OCF, dont le mandat est de s'assurer d'une communication continue sur les besoins de soutien financier des OCF et de proposer des moyens d'accroître la reconnaissance de l'action communautaire autonome famille, est composée de la COFAQ, de la FQOCF de la FAFMRQ et de l'Association des haltes-garderies communautaires. Du côté gouvernemental, c'est la Direction des politiques familiales et la Direction des opérations qui sont représentées. La Table a tenu deux (2) rencontres cette année, le 20 juin 2016 et le 14 mars 2017. Le dossier de la reconnaissance des nouveaux organismes communautaires a occupé une place importante dans nos travaux. Rappelons que suite à

la levée du moratoire, il a été prévu que les regroupements de la Table contribuent au processus d'analyse en donnant un avis concerté d'appréciation des demandes reçues. L'entrée des demandes se fait sur une base continue. Nous avons donc au cours de l'année analysé près de 30 nouvelles demandes dont 12 ont été reconnues et ont reçu un financement non récurrent dans le cadre du budget de 20 millions \$ annoncé en mars dernier par le ministre de la Famille. D'autres demandes sont en cours. De plus, la Table s'est réunie le 6 mars 2017, lors de l'annonce du ministre de la Famille du 20 millions \$ non récurrent pour connaître les paramètres et la répartition des sommes. De plus, le 13 septembre 2016, la FAFMRQ a participé à une rencontre organisée par l'Association des haltes-garderies communautaires en présence du ministère de la Famille pour présenter aux membres les changements proposés au programme. Les organismes présents ont exprimé leurs inquiétudes et le Ministère a fait preuve d'ouverture et a pris l'engagement d'en tenir compte dans la révision du programme. En effet, le nouveau programme est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017, et ce, pour 3 ans et les organismes sont satisfaits. De plus, sur le 20 M\$, 2 millions de dollars ont été accordés pour les activités des haltes-garderies communautaires. Une prochaine rencontre de la Table est prévue au 19 juin prochain pour échanger sur les enjeux de la reconnaissance et notamment sur l'interprétation des critères de la définition d'un OCF et du processus.

2.2 Rencontre nationale et AGA (juin 2016)

2.2.1 Nos actions... au cœur des réalités des familles

C'est sous ce thème que les membres de la FAFMRQ se sont réuni(e)s, les 4 et 5 juin 2016 à Drummondville, pour participer à la Rencontre nationale et à la 42° Assemblée générale annuelle. Encore une fois, c'est à une fin de semaine bien remplie qu'ont eu droit les 31 personnes délégué(e) s présent(e) s (16 travailleuses/ travailleurs et 12 bénévoles et 3 observatrices) provenant de 16 associations membres.

De nombreux échanges au coeur de la rencontre nationale C'est Andrée Normandeau, présidente de la FAFMRQ, qui a eu l'agréable tâche de souhaiter la bienvenue à tout le monde. Après la présentation des différent(e) s délégué(e) s, les groupes ont été invités à nous parler de leur réalité terrain : enjeux locaux, régionaux et vie associative. Encore beaucoup d'inquiétudes quant à la situation des familles monoparentales qui vivent de plus en plus difficilement les conséquences des coupures de services et des hausses de tarifs. Mais plusieurs remarquent qu'aujourd'hui cette situation touche aussi les familles dites « mieux nanties ». La restructuration des services de santé semble aussi avoir eu des répercussions directes sur l'accès aux services et amène une surcharge



de travail pour les groupes, sans pour autant avoir plus de financement. Les problèmes de logements pour les familles monoparentales, ainsi que la non-adaptation des formations proposées par Emploi-Québec aux parents monoparentaux en préoccupent plusieurs. Les membres sont préoccupés par la présence de plus en plus importante des municipalités. En effet, suite à la disparition des CRÉ les municipalités ont hérité de l'axe du développement social. Cet état de fait amène certain(e) s élu(e) s à intervenir sans respect pour l'autonomie des groupes. On parle ici de « municipalisation des enjeux sociaux » où la proximité peut parfois avoir des travers.

Ensuite, ce fut au tour des travailleuses de la FAFMRQ de faire une mise à jour de certains dossiers importants.

La tarification dans les groupes

En après-midi, les membres ont eu droit à la présentation du sondage sur la tarification dans les groupes communautaires, par Lorraine Desjardins et Laurence Lagouarde, ainsi que celui réalisé auprès de nos groupes membres. Un constat s'impose : bien que la majorité des groupes offrent de nombreuses activités gratuites, la tarification est bien présente au sein des organismes communautaires Famille. Cela pose évidemment un certain nombre de questions au niveau de l'accessibilité, mais vient aussi parler de la difficulté des groupes à fonctionner avec le financement disponible. Une réflexion entamée avec nos membres, mais qui pourra se poursuivre au sein des associations.

Une réforme du droit de la famille s'impose!

Par la suite, Sylvie Lévesque a abordé le dossier de la réforme du droit familial. La journée a pris fin avec un retour sur les contenus de la journée et les liens avec le plan d'action de la FAFMRQ. Puis, en soirée, un visionnement-échange sur le reportage de Radio-Canada sur la Fondation Chagnon.

Une 42^e assemblée générale annuelle dynamique

Le lendemain, les membres étaient convié(e) s à l'Assemblée générale annuelle de la FAFMRQ sous la présidence de Nicole Lacelle. Merci Nicole! Andrée Normandeau, présidente de la FAFMRQ, a souligné la participation des membres de la FAFMRQ aux nombreuses mobilisations de l'année et le beau travail des membres du conseil d'administration. Le rapport annuel 2015-2016, fut présenté de nombreuses photos des mobilisations des membres.

Priorités 2016-2017

Rappelons que les priorités s'inscrivent dans la continuité du Plan d'action triennal 2014-2017 et intègre de nouvelles priorités en lien avec la conjoncture. Des priorités qui sont regroupées en six axes de travail : défense des droits, mobilisation et soutien aux membres; recherche participative et activités de partenariats; visibilité et promotion; PPP sociaux et opérations courantes (le fonctionnement).

Un nouveau conseil d'administration mobilisé

Le tout s'est terminé par l'élection des membres du conseil d'administration. Rappelons que le CA de la FAFMRQ est composé de sept membres. Cette année, quatre postes étaient en élection et quatre personnes se sont présentées qui ont été élues par acclamation. C'est donc : Andrée Normandeau - Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe (présidente), Marie-Pier Riendeau - Halte-la-Ressource (vice-présidente), Danielle Martin - Maison de la Famille Contre vents et marées de Chandler (trésorière), Audrey Camirand - Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie RAME (secrétaire) et Isabelle Couture - Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu Bonjour Soleil, Diane Dupuis - Re-Nou-Vie, Michelle Pelletier - La Petite maison de la Miséricorde (administratrices), qui ont été élues.

2.3 Vie associative (liaison et soutien aux membres)

Que ce soit de façon formelle ou informelle, le soutien aux membres représente, au sein de la Fédération, une préoccupation majeure. Les besoins exprimés sont divers et touchent différents aspects de l'existence d'un groupe communautaire. Que l'on parle de l'accueil de nouveaux membres ou d'une nouvelle direction au sein d'une association, du partage d'outils concernant la vie démocratique, de financement, des statuts et règlements ou encore du soutien à la résolution de conflits, il y a toujours quelqu'une à la Fédération pour informer, soutenir et accompagner les membres dans leur quotidien associatif. Dans ce contexte, il nous arrive aussi d'aller visiter des groupes membres aux prises avec des difficultés particulières ou qui ont besoin de formation spécifique. C'est également dans ce cadre que nous participons à l'occasion aux différentes activités organisées par nos associations-membres. Cette année, nous avons contribué et participé au Colloque de la Petite Maison de la Miséricorde ayant pour titre « Rassembler pour partager sur la monoparentalité » dans le cadre de leur 40° anniversaire et au lancement des capsules « Solos, Solidaires et sur le Web » de l'organisme Halte-la-Ressource. De plus, tout au long de l'année, Laurence Lagouarde, l'agente de liaison et de mobilisation, a répondu aux nombreuses demandes des membres. Toutefois, même avec toute la volonté du monde, nous ne pouvons hélas participer à toutes les invitations que



nous recevons, mais nous invitons toujours nos membres à nous les faire parvenir! Aussi, parce que nous souhaitons demeurer proches du terrain, cette année encore nous avons sollicité nos membres à plusieurs reprises pour qu'ils nous alimentent sur différents dossiers en lien avec la monoparentalité et la recomposition familiale. Encore une fois, ils ont été nombreux-ses à y répondre et nous les-en remercions. Nous tenons également à souligner la magnifique participation des membres de la FAFMRQ aux différentes mobilisations pour la reconnaissance et le financement des OCF tout au long de l'année.

2.3.1 Formation sur la rupture et la coparentalité

Au Québec, le contexte social, juridique et économique entourant la séparation parentale a énormément changé, poussant nos associations à revoir leurs pratiques et leurs besoins de formations. De plus, les associations, sont souvent aux prises avec un manque criant de ressources, manquent de temps pour se former et développer des animations qui sont en cohérence avec la mission de la FAFMRQ et les principes de l'éducation populaire. Pour répondre à cette réalité et suite aux demandes de nos membres, nous avons mis sur pied un comité de travail qui n'a vraiment pas chômé cette année! Ce comité formé de permanentes de la FAFMRQ et d'intervenantes d'associations-membres s'est adjoint, les services d'accompagnement du Carrefour de participation, ressourcement et formation - CPRF. Si le principal mandat du CPRF sera la production d'un **guide de formation** s'adressant aux personnes animatrices et permettant de s'approprier la vision d'ensemble de la démarche de formation, ainsi que les démarches d'animation de chacun des modules proposés, celui du comité sera de déterminer les contenus et de tester les outils proposés. De plus, ce guide inclura des éléments visant le renforcement des connaissances (savoir), des compétences (savoir-faire) et des aptitudes (savoir-être).

Bien que le travail soit bien entamé, il faudra encore attendre l'automne 2018, pour qu'une première formation de formatrices-teurs soit donnée. Toutefois, une présentation de la structure, des contenus et des outils retenus aura lieu lors de la rencontre nationale de juin 2017. Pour arriver à cette étape, le comité et le comité suivi, se sont réunis à neuf reprises.

Nous tenons à remercier les membres bénévoles du comité de travail pour leur généreuse contribution : Isabelle Couture de Bonjour Soleil, Annie Lavoie de Re-Nou-Vie, Claudia Martin de la Petite maison de la Miséricorde et Audrey Camirand du RAFT. Nous tenons aussi à souligner le travail de Marie-Iris Légaré, du CPRF, qui nous accompagne dans cette démarche.

2.3.2 Assurance collective pour les organismes communautaires du Québec (ACOCQ)

Suite à de nombreuses démarches effectuées au cours des dernières années, l'Assemblée de fondation de l'Assurance collective pour les organismes communautaires du Québec (ACOCQ) s'est enfin tenue le 6 octobre 2016. Cette rencontre a permis d'échanger sur une proposition de Règlements généraux et de mettre en place un conseil d'administration provisoire afin que celui-ci travaille aux démarches d'incorporation et de design final du régime d'assurance. En décembre 2016, les cahiers de charges ont été envoyés aux assureurs potentiels et l'analyse des soumissions et le choix de l'assureur se sont effectués en janvier et février 2017. En janvier, la FAFMRQ a participé à un groupe de discussion afin de déterminer quels seraient les meilleurs moyens de joindre les organismes pour les inviter à faire une demande de soumission au régime. Les organismes avaient jusqu'au 31 mars 2017 pour faire parvenir leur demande de soumission à l'ACOCQ, mais pour les groupes qui n'auraient pas encore eu l'occasion de le faire, il sera toujours possible d'adhérer au régime plus tard. La mise en vigueur formelle du régime d'assurance collective de l'ACOCQ est prévue en juin 2017. C'est la firme VIGILIS qui assurera la gestion quotidienne du régime. La Fédération continuera à suivre ce dossier dans les mois qui viennent...



AXE 3. RECHERCHE PARTICIPATIVE ET PARTENARIAT

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

3.1 Partenariat de recherche séparation parentale, recomposition familiale:

Enquête longitudinale auprès des familles séparées et recomposées du Québec

Rappelons que nous avons reçu une réponse positive du Conseil de recherche scientifique du Canada (CRSH) le 20 avril 2016 pour mener une enquête longitudinale portant sur la situation des familles séparées et recomposées du Québec, jumelée à une analyse du droit et des politiques publiques les concernant. Ce nouveau partenariat a débuté en avril 2016 et se terminera au 31 mars 2023. La FAFMRQ sera encore une fois aux premières loges de cet ambitieux projet puisque la directrice générale agira à titre de co-directrice communautaire au côté de Marie-Christine Saint-Jacques comme co-directrice scientifique. Nous faisons une enquête sur la réalité des familles séparées et non pas une enquête très pointue sur l'adaptation des enfants. On mesure le point de vue des adultes, des parents. Ce fut une année très chargée puisqu'il s'agissait de constituer le questionnaire qui sera destiné aux familles. Plusieurs rencontres se sont tenues des divers comités d'axes. La FAFMRQ a également participé à quatre (4) rencontres du comité d'orientation et au comité de l'Axe 3 sur le droit et les politiques publiques. L'enquête sera réalisée sur (trois) 3 temps de mesure à 24 mois d'intervalles. Nous souhaitons rejoindre près de 1740 parents au temps, 1; 1480 au temps 2 et 1330 au temps 3. La collecte des données s'appuie sur une méthode mixte de questionnaire en ligne pour la majorité des participants avec possibilité de remplir le questionnaire par entrevue téléphonique. Le questionnaire devrait être terminé à l'automne et la collecte de données débutera au début 2018. Des formations et des activités de mobilisation des connaissances seront prévues tout au long du projet afin de s'approprier des résultats de l'enquête.

3.1.1 Programme d'éducation en ligne pour les couples/parents de familles recomposées

La FAFMRQ est associée depuis le début à l'implantation d'un programme d'éducation en ligne pour les couples/parents de familles recomposées présenté par Claudine Parent, chercheure à l'Université Laval du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR). Ce projet permettra à nos membres d'avoir accès gratuitement à un programme d'éducation en ligne basé sur des résultats de recherche à la fine pointe des connaissances et de disposer d'outils adaptés à la population de familles recomposées avec laquelle ils travaillent quotidiennement. Le programme développé

par notre équipe a pour nom La famille recomposée, une équipe à bâtir. Son but est de fournir une expérience éducative en ligne aux couples/parents afin qu'ils puissent enrichir leurs connaissances sur la recomposition familiale, ainsi que leurs habiletés à communiquer et à résoudre leurs problèmes. Le programme sera mis en ligne à l'automne 2017. Il représente l'aboutissement de plusieurs années de recherche en partenariat avec les milieux de la pratique, notamment avec la FAFMRQ. Il est issu de la mise en commun du travail d'un regroupement de chercheurs et de cliniciens qui œuvrent, pour certains, depuis plus de 25 ans pour le mieux-être des couples et des enfants qui vivent une réorganisation familiale. Il est marqué par notre espoir collectif de répondre toujours mieux aux besoins des adultes qui recomposent une famille et leurs enfants. Nous aurons donc l'occasion au cours de la prochaine année de diffuser ce programme auprès de nos membres.

3.2 Partenariat Famille

Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques

Ce nouveau partenariat de recherche dont la FAFMRQ est membre et active réunit une dizaine de chercheurs et une dizaine de collaborateurs issus de plusieurs universités et spécialisés dans différentes disciplines, cinq partenaires des milieux communautaires et quatre partenaires des milieux gouvernementaux. Ce partenariat s'articule autour de quatre axes : 1) Pluralité normative entourant les liens conjugaux; 2) Pluralité normative entourant les liens de filiation 3) Les politiques familiales : enjeux et débats 4) Les mobilités quotidiennes des familles et de leurs membres. En plus de siéger au conseil des partenaires, la FAFMRQ siège sur deux comités d'axe (1 et 3). Les comités d'axe ont pour mandat d'élaborer annuellement une programmation d'activités de recherche, de diffusion et de transfert liées aux travaux de l'axe. Ils sont tripartites, réunissant des chercheurs, des représentants des partenaires communautaires et des représentants des partenaires gouvernementaux.

En cours d'année, plusieurs rencontres ont eu lieu, ainsi que des conférences midi et des séminaires. La FAFMRQ siège au comité de célébration des 25 ans du partenariat prévu en 2018. Nous sommes également impliqués dans plusieurs recherches du Partenariat notamment avec Hélène Belleau sur l'amour et l'argent. La FAFMRQ a également fourni un article pour le *Bulletin* du partenariat sur les travaux de la Coalition sur la conciliation travail-famille-études.



3.2.1 Pluralité normative entourant les liens conjugaux (Axe 1)

La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui se concentre sur les enjeux sociaux entourant les transformations et la multiplication des formes de la conjugalité. Au cœur de ces questions se trouvent les négociations conjugales autour d'enjeux aussi divers que le choix de l'union, les liens économiques entre conjoints, la conciliation famille-travail-études, la rupture et ses conséquences sur les membres de la famille. Quelles sont les contraintes qui limitent ces négociations et les possibilités réelles de faire des choix et pour quels individus et quelles familles? Une première rencontre a eu lieu en avril 2016, ce qui a permis aux chercheurEs de présenter leurs recherches en cours. Cette rencontre a également permis à Me Claude Cousineau, avocate experte de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, de présenter les principaux éléments en lien avec la loi et de faire avancer la réflexion autour de la guestion suivante : « En quoi l'Etat contribue-t-il à soutenir ou, au contraire, à affaiblir les manifestations d'entraide ou de solidarité entre personnes apparentées? »

En mai 2016, une conférence d'Élisabeth Godbout a permis à la chercheure de présenter les résultats de sa recherche intitulée Le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée : points de vue des juges et des experts. La FAFMRQ a d'ailleurs publié un article de Madame Godbout sur le sujet dans les pages de son Bulletin de liaison de novembre 2016. En mars 2017, une rencontre du comité de l'axe 1 a permis de recentrer les préoccupations de chacun des partenaires. Au terme des échanges, deux angles ont été identifiés : 1) les impacts des lois sur la conjugalité (droit, fiscalité, retraite, etc.) et 2) les frontières de la conjugalité : qui est-ce qu'on considère comme un couple? En avril 2017, une première rencontre a permis à Marie-Claude Giguère, économiste à la direction des politiques au ministère de la Famille, de présenter des données à jour et fort éclairantes sur les impacts de la recomposition au point de vue fiscal. Finalement, toujours en avril, la Fédération a assisté à un séminaire sur les Enquêtes Origines-Destinations comme moyen d'obtenir des données sur les mobilités des familles. L'un des deux conférenciers était Marco Antonio Lopez Castro, dont nous avions publié un article dans le Bulletin de novembre 2016.

3.2.2 Les politiques familiales : enjeux et débats (Axe 3)

La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui a notamment pour tâche la mise à jour des fiches « Agir sur les politiques familiales » publiées en 2005. On s'accorde sur la pertinence de réactualiser l'outil de 2005 : mettre à jour certaines fiches et en ajouter d'autres ainsi que la production d'outils pour leur diffusion. Nous avons obtenu un financement du CRSH dans le cadre du

programme Connexion en octobre 2016 pour la mise à jour des fiches. Nous avons tenu deux (2) rencontres du comité au cours de l'année et un colloque pour faire le bilan des 20 ans de la politique familiale se tiendra le 24 novembre 2017.

3.3 Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)

Depuis 2011, la FAFMRQ participe aux travaux du Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS). L'objectif de ce groupe de recherche est « de contribuer au renouvellement des théories des mouvements sociaux, du syndicalisme et de la représentation collective à partir des luttes menées par des travailleurs et travailleuses pauvres ». Le GIREPS privilégie des recherches « où l'action collective est étudiée selon l'espace et le temps et selon une pluralité de modèles d'organisation (syndicats, mouvements coopératifs, mutualité, initiatives d'insertion, groupes de défense de droits. Les liens étroits établis avec des intervenants des milieux de pratiques permettront d'arrimer la réflexion aux préoccupations des acteurs engagés, ici et maintenant, dans des luttes tournées à la fois vers des entreprises qui "construisent" la nouvelle précarité que vers les politiques d'austérité redéfinissant l'action publique autour du travail et de la pauvreté ». Après une année moins intense d'activité, le GIREPS a obtenu un financement sur cinq (5) ans du Fonds de recherche Société et culture du gouvernement du Québec. Les trois axes de recherche sur lesquels le groupe de recherche se penchera au cours des prochaines années sont : Axe 1 - L'articulation de l'action publique, les politiques et législations en matière d'emploi et de protection sociale et ses effets sur la protection et la précarisation des travailleurs et travailleuses pauvres; Axe 2 - Division sexuelle du travail et réorganisation des marchés formels et informels du travail; Axe 3 -Actions collectives et mobilisations des travailleurs et travailleuses pauvres. Découlant de ces trois axes, quatre projets de recherche ont été identifiés, en collaboration avec différents partenaires : 1) Trajectoires d'emploi des personnes à l'aide sociale; 2) Enjeux syndicaux et construction d'un contre-argumentaire progressiste autour d'un salaire minimum à 15 \$/h; 3) Portrait des travailleurs/travailleuses pauvres : enjeux autour du travail migrant et de la division sexuelle du travail; 4) Salaire minimum, conditions de travail et enjeux propres au secteur communautaire. Du 1er avril 2016 au 30 avril 2017, la Fédération a participé à diverses activités du GIREPS : une journée de réflexion sur la revendication du salaire minimum à 15 \$/h (novembre



2016); une rencontre exploratoire en vue d'identifier un agenda de recherche (janvier 2017); une table ronde sur les défis et opportunités de la recherche partenariale (mars 2017); une rencontre exploratoire sur le projet de recherche 4 concernant les conditions de travail dans les groupes communautaires (avril 2017). Le groupe de

recherche a également tenu un colloque dans le cadre du Congrès 2017 de l'ACFAS - L'injonction de travailler : exploitations, protections et résistances des travailleuses et travailleurs pauvres (11-12 mai 2017). La FAFMRQ compte poursuivre sa participation au sein du GIREPS dans les mois à venir...

AXE 4. VISIBILITÉ ET PROMOTION

Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses associations.

4.1 Membership

Au 31 mars 2016, la Fédération comptait quarante et un (41) membres, dont trente (30) associations ayant le statut de membre actif, neuf (9) ayant le statut de membre associé et deux (2) membres individuels. Bien que nous ayons accueilli un nouveau membre associé, Escale Famille le Triolet, cette année, nous en avons aussi perdu un autre l'organisme La Parentr'aide qui, ne pouvant développer des activités spécifiques pour les familles monoparentales tel qu'il l'espérait, a fait le choix de ne pas renouveler. Nous restons donc avec le même nombre de membres que l'an dernier. Toutefois, plusieurs associations nous ont fait part de leur intérêt à devenir membre et plusieurs sont sur le point de finaliser leur dossier.

Aussi, malgré la fin du moratoire au ministère de la Famille sur la reconnaissance de nouveaux groupes, nous constatons qu'il y a eu peu d'organismes de familles monoparentales et recomposées reconnues. Il semblerait que la façon dont les directions régionales regardent les critères du cadre de référence tende vers une vision plus restrictive et traditionnelle du rôle parental et des activités qui doivent être faites au sein des OCF. Nous devrons donc, au cours de la prochaine année, sensibiliser le Ministère, en particulier les conseillers et conseillères, sur la mission spécifique des associations de familles monoparentales et recomposées.

4.2 Bulletin de liaison

Depuis le dernier rapport d'activités, trois (3) numéros du *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ ont été publiés. La diffusion du Bulletin se fait en mode électronique; chacun des numéros est ainsi envoyé par l'entremise de notre base de données qui contient plus de 1000 adresses électroniques. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées, ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance effectuée auprès de nos abonné(e) s a encore permis cette année de recueillir des appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information. Au moment de la publication d'un nouveau numéro, seuls certains articles du *Bulletin de*

liaison sont mis en ligne sur le site Internet de la FAFMRQ. Cependant, le contenu complet du numéro précédent est rendu disponible en format PDF aussitôt que le nouveau numéro est publié.

L'édition de novembre 2016, intitulé REVENU MINIMUM GARANTI; QUELS ENJEUX? présentait des articles sur différents sujets, dont celui de Serge Petitclerc, du Collectif pour un Québec sans pauvreté, sur le revenu minimum garanti. Émilie Biland et Hélène Zimmermann, deux chercheures affiliées notamment à l'Université Laval, présentaient les résultats d'une recherche sur l'accès à la justice pour les personnes à faible revenu. Un article d'Élisabeth Godbout abordait le point de vue des experts lorsqu'il est question de tenir compte du meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée. Finalement, Marco Antonio Lopez Castro, de l'Université Laval, abordait la mobilité des membres des familles monoparentales de la région de Québec.

Le numéro de février 2017 s'intitulait DE LA MATERNITE À LA RETRAITE : QUAND LES INÉGALITÉS DURENT TOUTE LA VIE! On pouvait y lire un article de Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication de la FAFMRQ, qui présentait un résumé des mémoires présentés dans le cadre de deux consultations : celle sur la réussite éducative et celle sur l'éducation à la petite enfance. Cette édition proposait également un article de Sophie Mathieu, Lindsey McKay et Andrea Doucet sur l'effet des inégalités sociales dans le recours aux congés parentaux au Canada et au Québec. Pour sa part, Ruth Rose, une de nos plus fidèles collaboratrices, présentait un résumé du mémoire que 21 groupes de femmes et communautaires ont présenté dans le cadre de la récente consultation sur l'amélioration du Régime de retraite du Québec. Enfin, Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ, invitait les lecteurs à visionner le documentaire L'Amour et l'argent peuvent faire bon ménage, un projet auquel la Fédération était associée aux côtés de Relaisfemmes, d'Hélène Belleau de l'INRS - UCS et de la réalisatrice Sophie Bissonnette.

Dans le Bulletin de juin 2017 (qui était encore en préparation au moment d'écrire ces lignes), il sera



question de la bataille d'une association étudiante autour d'un congé parental pour les étudiantEs, du traitement des pensions alimentaires dans les programmes d'assistance sociale dans le reste du Canada, de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation sur l'éducation populaire, des activités politiques des organismes de bienfaisance enregistrés et de la violence conjugale post-séparation.

Nous tenons à remercier le ministère de la Famille pour son soutien financier, ainsi que nos abonné(e) s pour leur contribution annuelle. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le *Bulletin de liaison* de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David Bombardier pour la conception graphique et la mise en page.

4.3 Infolettre/Entre-Nous

De juin 2016 à avril 2017, nous avons fait parvenir sept (7) Infolettre/Entre-nous dont deux (2) Infolettre Express en mars, concernant l'annonce du financement de 20 millions \$ provenant du ministère de la Famille. Comme l'ancienne version papier de *L'Entre-nous*, cette Infolettre s'adresse exclusivement aux membres de la Fédération. Elle permet de tenir les membres informés de ce qui se passe au sein des autres associations-membres, de l'actualité communautaire et gouvernementale, des derniers développements concernant certains dossiers de la FAFMRQ, des mobilisations passées et à venir, des occasions de rencontres, etc. Cette année, beaucoup de contenu sur le financement des organismes communautaires autonomes et plus particulièrement celui des OCF, sur les nombreuses actions et mobilisations pour l'obtenir, mais aussi sur les mesures nécessaires pour réduire les inégalités sociales ainsi que sur les Coalitions dont nous sommes membre. Ce nouvel outil de communication, nous permet de communiquer plus rapidement avec nos membres. Toutefois, nous devrons dans la prochaine année, faire une évaluation de la portée et de sa diffusion au sein des associations.

4.4 Site Internet et médias sociaux

En 2016-2017, le site Internet de la Fédération a été abondamment alimenté par des articles témoignant de l'actualité communautaire et politique ainsi que des enjeux qui touchent les familles que nous représentons. Entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, ce sont plus de 22 ACTIONS, 26 PUBLICATIONS (3 Bulletins de liaison, 16 communiqués, 4 mémoires et avis, 3 rapports et autres documents) et 285 ACTUALITÉS (articles, documents, vidéos, etc.) qui ont été publiés sur le site Web de la FAFMRQ.

Du côté des médias sociaux, notre page Facebook a été elle aussi abondamment alimentée au cours de la dernière année. De plus en plus, la FAFMRQ relaie les publications des pages Facebook de ses associations membres. Il y avait 952 adeptes (mentions « J'AIME ») en date du 19 mai 2017, une augmentation de 152 depuis l'année dernière. Parmi ces adeptes, 68% sont des femmes, 29% sont des hommes et 3% sont des organisations. En termes de groupe d'âge, nos fans se retrouvent à 19% dans la catégorie des 25-34 ans, à 33% dans la catégorie des 35-44 ans et à 21% dans les 45-54 ans. La très grande majorité de nos fans (908) habitent le Canada (dont 361 à Montréal et 94 à Québec), quinze (15) habitent la France et dix (10) habitent les États-Unis. Pour ce qui est de notre compte Twitter, nous avons émis un total de 779 gazouillis (tweets) depuis la création de notre compte et nous avons maintenant 684 abonné(e)s (comparativement à 575 l'année dernière).

4.5 Participations à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées, notamment concernant les impacts des décisions gouvernementales. Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.

4.6 Participations à des congrès, colloques, invitations spéciales, formations, conférences, recherches, coalitions, concertations, etc.

- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 7 juin 2016;
- Participation au tournage du documentaire « Amour et argent : peuvent faire bon ménage », à Montréal, le 7 juin 2016;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles – TRPOCB à Montréal, 14 iuin 2016:
- Tenue d'un kiosque d'information dans le cadre du Congrès de l'R des centres de femmes à Montréal, 15 juin 2016;



- Participation aux rencontres du Conseil d'administration du Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) et au comité de services aux citoyens, 15 juin, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre 2016, 19 janvier, 16 février, 20 avril et 18 mai 2017;
- Participation à une rencontre de consultation avec des membres du Cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en prévision du prochain Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à Montréal, 20 juin 2016;
- Participation aux rencontres de la Table des partenaires OCF/MFA, à Montréal, le 20 juin, 20 septembre 2016, 7 et 14 mars 2017;
- Participation à la réunion téléphonique de la CQMMF, 21 juin 2016;
- Participation à la réunion de la Coalition Non aux PPP sociaux à Montréal, 21 juin 2016;
- Participation aux assises sous l'invitation de la ministre de la Condition féminine du Québec, Mme Lise Thériault, « Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes », à Montréal, 23 juin 2016;
- Participation aux rencontres du Partenariat de recherche séparation parentale, recomposition familiale à l'Assemblée générale et au comité de l'axe 3 sur les thèmes de la séparation parentale et de la recomposition familiale, pour laquelle la directrice générale de la FAFMRQ agit comme co-directrice, les 30 juin 2016, 6 et 27 septembre, 7 octobre 2016, 20 janvier, 1er février, et 10 mai 2017;
- Participation à une rencontre avec la ministre Dominique Anglade pour la CCFTE, à Montréal, le 6 juillet 2016;
- Participation à la 7° rencontre de stratégie du Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la loi sur le lobbyisme (PL 56), 24 août 2016;
- Participation à la réunion de la Coalition Non aux PPP sociaux à Montréal, 25 août 2016;
- Rencontre de la Coalition objectif dignité, le 7 septembre 2016;
- Participation aux rencontres avec les regroupements membres de la Table des partenaires pour les demandes de reconnaissance de nouveaux OCF au MFA, à Montréal 8 septembre et 29 novembre 2016, le 7 mars et le 27 avril 2017;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes à Montréal, 12 septembre 2016;
- Participation à la journée de réflexion de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec à Montréal, 13 septembre 2016;
- Participation à la réunion de la Coalition Non aux PPP sociaux à Montréal, 19 septembre 2016;
- Participation aux rencontres du Groupe des 13, les 19 septembre et 21 novembre 2016, 17 janvier, 21 février et 8 mai 2017;

- Participation à la réunion de la Coalition main rouge à Montréal, 21 septembre 2016;
- Participation à l'Assemblée générale annuelle de Relais-femmes à Montréal, 21 septembre 2016;
- Participation au conseil d'administration de la TRPOCB à Montréal, 22 septembre 2016;
- Participation au Comité colloque de la Petite Maison de la Miséricorde, 23 septembre 2016;
- Participation aux rencontres du comité d'encadrement pour la réalisation du documentaire « Amour et argent peuvent faire bon ménage », à Montréal, 23 septembre, 1^{er} et 22 novembre 2016, 23 février 2017;
- Participation au sous-comité CQMMF à Montréal, 26 septembre 2016;
- Participation au Comité mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 27 septembre 2016;
- Participation à la rencontre de démarrage de la subvention de partenariat accordée par le CRSH pour le projet d'enquête longitudinale à Ottawa, 27 septembre 2016;
- Rencontre du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD), 28 septembre 2016;
- Participation à une soirée sur les enjeux autour du revenu minimum garanti organisée par le Centre Justice et Foi en collaboration avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté, 28 septembre 2016;
- Participation à une rencontre régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Montréal, 29-30 septembre 2016;
- Participation au Comité mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 4 octobre 2016;
- Participation aux rencontres de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études et du comité stratégie, 4 octobre, 11 octobre 2016, 21 février, 29 mars et 12 juin 2017;
- Participation à l'Assemblée de fondation de l'ACOCQ - Assurance collective pour les organismes communautaires du Québec, Montréal, 6 octobre 2016;
- Participation au lancement officiel de la CAMPAGNE 5-10-15 (conférence de presse suivie d'une manifestation), Montréal, 7 octobre 2016;
- Participation à une séance de distribution de tracts au métro Jean-Talon en vue de la manifestation du 15 octobre pour un salaire minimum à 15 \$/h, 11 octobre 2016;
- Participation à la réunion de la Coalition Non aux PPP sociaux à Montréal, 11 octobre 2016;
- Participation à une rencontre d'une délégation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) avec la ministre de Santis, sur le suivi du projet de loi 56 sur le lobbyisme, à Montréal, le 13 octobre 2016;



- Participation à la manifestation de la Campagne 5-10-15 à Montréal, 15 octobre 2016;
- Participation à une entrevue à l'émission "le 15-18" à la radio de Radio-Canada pour le lancement du Rapport de la commission populaire sur l'ACA, à Montréal, 21 octobre 2016;
- Participation aux rencontres sur les organismes de bienfaisance, à Montréal, 21octobre, 17 novembre 2016, 24 janvier et 17 mai 2017;
- Participation au lancement de la Politique gouvernementale de la prévention en santé, à Montréal, le 23 octobre 2016;
- Participation à la conférence de presse pour le lancement du Rapport de la commission de l'ACA-RQ-ACA, 27 octobre 2016;
- Participation au 20e anniversaire de la TRPOCB à Montréal, 27 octobre 2016;
- Participation aux deux rencontres régulières de la CQMMF à Montréal, 27 et 28 octobre 2016;
- Participation au colloque « la conciliation emploifamille », dans le cadre de la 3e journée d'études sur la qualité de l'emploi de l'ISQ, à Montréal, les 2 et 3 novembre 2016;
- Participation au lancement officiel des capsules SOLOS, SOLIDAIRES ET SUR LE WEB, un projet initié par des femmes qui fréquentent l'association Halte la Ressource, 4 novembre 2016;
- Participation aux deux journées de grève et d'action de la campagne "Engagez-vous pour le communautaire" pour la reconnaissance, l'autonomie et le financement du communautaire à Montréal, 8 et 9 novembre 2016;
- Participation à une rencontre organisée par la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCFMF) sur le droit de la famille, à Trois-Rivières, 9 novembre 2016;
- Participation à une journée de réflexion autour des revendications pour un salaire minimum à 15 \$/h organisée par le GIREPS et réunissant des chercheurEs, des syndicats et des groupes communautaires, 11 novembre 2016;
- Participation à la conférence téléphonique du RQ-ACA pour préparer la remise du rapport sur la Commission populaire de l'ACA aux député(e) s de l'Assemblée Nationale, 16 novembre 2016;
- Participation à une rencontre de consultation sur le plan stratégique du MFA, à Montréal, 17 novembre 2016;
- Participation à la conférence de presse sur la survie de la FFQ, à Montréal, le 20 novembre 2016;
- Participation aux rencontres des député(e) s pour la remise du rapport sur la Commission populaire de l'ACA- RQ-ACA aux député(e) s de l'Assemblée Nationale à Québec, 21 novembre 2016;

- Participation à l'assemblée générale annuelle du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Loretteville, 23-24 novembre 2016;
- Participation aux rencontres du partenariat « Familles en mouvance de l'INRS-USC », 23 novembre 2016, 8 et 22 février, 10 avril, 2 et 3 mai 2017;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de la TRPOCB à Montréal, 24 novembre 2016;
- Participation à une rencontre de la Coalition Objectif Dignité (COD), 29 novembre 2016;
- Participation à la conférence-débat de la Coalition main rouge sur les « 10 milliards de solutions fiscales », à Montréal, 29 novembre 2016;
- Participation à la Rencontre nationale sur la réussite éducative, à Québec, 30 novembre et 1 er décembre 2016;
- Participation à une séance de distribution de cartes de Noël du Collectif pour un Québec sans pauvreté dans deux stations de métro de Montréal, 6 décembre 2016;
- Présentation du mémoire de la FAFMRQ dans le cadre de la Commission sur l'éducation à la petite enfance organisée par l'AQCPE et l'INM, 6 décembre 2016;
- Participation à la consultation de l'Agence du revenu du Canada sur les organismes de bienfaisance, à Montréal, le 8 décembre 2016;
- Prise de parole et participation à une caravane montréalaise à la rencontre de ministres québécoises dans le cadre de la CAMPAGNE 5-10-15, 12 décembre 2016;
- Participation à la réunion de la Coalition Non aux PPP sociaux à Montréal, 12 décembre 2016;
- Participation à la conférence de presse de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, sur l'annonce de 80 \$ millions à l'aide financière aux études, à Montréal, 15 décembre 2016;
- Participation à une rencontre du GIREPS, 12 janvier 2017;
- Participation aux rencontres du comité de gouvernance de la FAFMRQ, à Beloeil, 13 janvier et 24 mars 2017;
- Participation à un groupe de discussion organisé par l'ACOCQ - Assurance collective pour les organismes communautaires du Québec, 24 janvier 2017;
- Participation à une formation sur la défense collective des droits organisée par le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD), 26 janvier 2017;
- Participation à la journée de réflexion "un ensemble de politiques visant à réduire les inégalités" du Collectif des Fondations à Montréal, 26 janvier 2017;
- Rencontre avec le député du Parti québécois de la circonscription de Bertrand, Claude Cousineau, pour lui présenter les dossiers de la FAFMRQ, 30 janvier 2017;



- Participation à une rencontre avec l'attachée politique du MFA en prévision du budget, à Montréal, le 30 janvier 2017;
- Participation à une rencontre de réflexion en vue de la tenue d'un forum alternatif sur la notion du revenu minimum garanti, 31 janvier 2017;
- Participation à la manifestation nationale "Leitao: nos vies c'est pas un jeu!" et à l'occupation de la Caisse de dépôt et de placement du Québec dans le cadre de la campagne Engagez-vous pour le communautaire à Montréal, 7 février 2017;
- Entrevue avec deux étudiantes en journalisme de l'Université Concordia sur les dossiers de la FAFMRQ, plus particulièrement sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux, 8 février 2017;
- Participation à la réunion de la Coalition Non aux PPP sociaux à Montréal, 8 février 2017;
- Participation et prise de parole dans le cadre du lancement officiel du documentaire Amour et argent peuvent faire bon ménage et du livre Amour et argent : guide de survie en 60 questions, 11 février 2017;
- Participation à la rencontre d'échanges du RQ-ACA sur la situation de chacun des secteurs du communautaire à Montréal, 15 février 2017;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de la TRPOCB à Montréal, 16 février 2017;
- Conférence sur le droit de la famille au Réseau de la condition des femmes de la CSQ, à Drummondville, 17 février 2017;
- Participation au blocage national de la Coalition main rouge contre l'évasion fiscale à Montréal, 21 février 2017;
- Participation au dévoilement du rapport de la Commission de l'éducation sur la petite enfance, à Montréal, le 21 février 2017;
- Participation à la rencontre régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté, à Montréal, 22-23 février 2017;
- Participation à un focus groupe du Centre St-Pierre sur leur programme de formation, à Montréal, le 24 février 2017;
- Participation à une rencontre de l'Axe 1 (conjugalités) du Partenariat Familles en mouvance de l'INRS-UCS, 1^{er} mars 2017;
- Publication d'un article sur les enjeux entourant la réforme de l'aide sociale, dont projet de loi 70, dans le bulletin Noir sur Blanc, du CRIO - Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, 2 mars 2017;
- Participation à la réunion de la Coalition main rouge à Montréal, 2 mars 2017;
- Participation à une rencontre de consultation sur la stratégie égalité entre les femmes et les hommes, à Montréal, le 3 mars 2017;

- Participation à une rencontre avec M. Bourcier, député de St-Jérôme du PQ en matière de travail pour la CCFTE, à Montréal, le 13 mars 2017;
- Participation au colloque de la Petite maison de la Miséricorde "Rassembler pour mieux partager sur la monoparentalité", à Montréal, 16 mars 2017;
- Participation à Montréal à une journée de formation tenue dans le cadre de la Tournée du Collectif pour un Québec sans pauvreté S'organiser contre la pauvreté: un bon plan, 23 mars 2017;
- Participation au huis clos des médias du budget du Québec, à Québec, le 28 mars 2017;
- Participation aux consultations sur le programme d'assistance sociale menées par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPE), à Montréal, 29 mars 2017;
- Participation à une Table ronde sur les défis et opportunités du travail en partenariat, organisé par le GIREPS, 30 mars 2017;
- Participation à la manif-action devant les bureaux du Premier Ministre Justin Trudeau à Montréal dans le cadre de la journée internationale contre les paradis fiscaux, 3 avril 2017;
- Participation à une rencontre de l'Axe 1 (conjugalités) du Partenariat Familles en mouvance de l'INRS - UCS, 20 avril 2017;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de la TRPOCB à Montréal, 20 avril 2017;
- Distribution de tracts au métro Jean-Talon en vue de la manifestation du 1^{er} mai pour un salaire minimum à 15 \$/h, 25 avril 2017;
- Participation au séminaire sur la mobilité des familles organisé par le Partenariat Familles en mouvance de l'INRS - UCS. 25 avril 2017:
- l'INRS UCS, 25 avril 2017;
 Participation à une session de travail en vue d'un projet de recherche du GIREPS sur les conditions de travail dans les groupes communautaires, 26 avril 2017;
- Participation à la réunion de la Coalition Non aux PPP sociaux à Montréal, 26 avril 2017;
- Participation au comité de travail de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, à Montréal, le 26 avril 2017;
- Participation à la manifestation du 1^{er} mai, Fête des travailleurs, pour un salaire minimum à 15 \$/h, 1^{er} mai 2017;
- Participation au Sommet sur l'éducation à la petite enfance, à Montréal, 4 et 5 mai 2017;
- Participation à une rencontre régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Montréal, 10-11 mai 2017;
- Participation à manifestation pour la dignité des personnes assistées sociales de la Coalition objectif dignité et du Front commun des personnes assistées



sociales du Québec contre le projet de loi 70 à Montréal, 10 mai 2017;

- Participation et conférence au colloque « Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains » dans le cadre du 85° congrès de l'ACFAS, à Montréal, 9 mai 2017;
- Participation à la journée de réflexion du CPRF "Temps de réflexion pour porter ensemble un regard vers l'avenir" à Montréal, 13 mai 2017;
- Participation à la journée de réflexion sur le développement social et la philanthropie de la CTROC à Montréal, 17 mai 2017;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du RQ-ACA à Montréal, 17 mai 2017.

4.7 Concertations, représentations et collaborations

4.7.1 Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Devant le manque de volonté gouvernementale et au regard de la conjoncture, les membres du RQ-ACA, dont la FAFMRQ est membre, réunis en Assemblée générale extraordinaire avaient décidé en 2015 d'entreprendre une vaste campagne de pression sur le gouvernement, basée sur trois demandes : le respect de la politique gouvernementale, l'indexation et le rehaussement de l'ensemble des subventions à la mission dévolues aux organismes d'ACA. La première activité de cette campagne ayant pour thème "Action communautaire autonome, Actions gouvernementales exigées!" était l'organisation d'une tournée provinciale sous forme de commission afin de recueillir des témoignages et du contenu illustrant l'impact positif et les doléances des organismes d'ACA, ainsi que la nécessité d'une meilleure reconnaissance et d'un meilleur financement. Pour ce faire, un comité de travail avait vu le jour en 2015, sur lequel nous nous sommes impliquées activement jusqu'à la fin de son mandat en décembre 2016.

Lancement du rapport de la Commission populaire pour l'ACA

C'est donc en premier lieu à l'élaboration du rapport, puis à son lancement et à sa diffusion que nous nous sommes attaquées cette année. En effet, après un grand nombre de rencontres et de versions, le rapport de la Commission populaire pour l'action communautaire autonome (ACA) intitulé "Les organismes d'action communautaire autonome : entre engagement et épuisement" a enfin été lancé lors d'une conférence de presse à Montréal, le 27 octobre 2016. Ce rapport fait état des principaux constats tirés des témoignages entendus lors de la Commission populaire tenue en 2015-2016 (13 audiences, dans 12 régions du Québec, plus de 1 100 personnes entendues, dont plusieurs de nos associations-membres). Il dénonce la

nette dégradation des conditions de vie de la population, victime de plusieurs années de coupures dans les services publics et les programmes sociaux. Il met également en lumière les conséquences de cette dégradation sur les organismes communautaires qui ne sont plus en mesure de répondre aux demandes d'aide et de soutien d'une population de plus en plus fragilisée. Cet état de fait, jumelé à un sous-financement chronique des organismes communautaires entraîne l'épuisement des travailleuses-eurs du milieu communautaire.

Rencontre des député(e) s à l'Assemblée nationale

Ensuite, le 22 novembre 2016, une délégation représentant les divers secteurs de l'action communautaire autonome dont la FAFMRQ, a pris la direction de Québec pour rencontrer les élu-e-s de l'Assemblée nationale afin de présenter le rapport, ses constats et revendications. Bien que peu d'élu(e) s aient répondu à notre invitation, nous avons quand même réussi à rencontrer une dizaine de député(e) s du Parti libéral, de l'Action démocratique du Québec, de Québec solidaire et en fin de journée l'ensemble (ou presque) du caucus du Parti québécois. Devant le peu de connaissance de plusieurs élu(e) s de l'action communautaire autonome et de ce que font les organismes d'ACA, cette visite devra être, sans nul doute, reproduite!

Cette action mettait fin au comité de travail et en même temps à la campagne "Action communautaire autonome, Actions gouvernementales exigées!", pour faire place à la campagne unitaire : "Engagez-vous pour le communautaire".

4.7.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits

En plus d'être membre du RQ-ACA, la FAFMRQ siège au Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD). Au 31 mars 2017, le RODCD comptait vingt-quatre (24) membres (regroupements ou organismes nationaux). En 2016-2017, les activités du RODCD se sont articulées autour de deux (2) priorités : 1) Lutte pour le rehaussement du financement des organismes de défense collective des droits; et 2) Projet sur les critères et manifestations de la défense collective des droits et une tournée nationale.

Au chapitre de la reconnaissance et du financement, le RODCD a invité l'ensemble des organismes en défense collective des droits à aller rencontrer leurs députéEs provinciaux afin de les sensibiliser aux enjeux auxquels ils sont confrontés. En avril 2016, le Regroupement a suivi l'étude des crédits ministériels et a émis un communiqué pour dénoncer l'absence de rehaussement du financement pour les groupes de défense collective des droits. De plus, le RODCD a participé activement à la coordination



de la campagne Engagez-vous pour le communautaire, la lutte unitaire pour l'action communautaire autonome ainsi qu'aux actions tenues les 7-8-9 novembre 2016. Des représentantEs du Regroupement ont rencontré le ministre responsable du SACAIS, François Blais en juin 2016. Les travaux sur la définition de la défense collective des droits, notamment en ce qui a trait à l'action politique partisane, se sont poursuivis et, à l'hiver 2017, les autorités gouvernementales se sont rendues aux arguments du RODCD en se référant à la définition déjà existante et figurant dans le cadre de référence.

Au chapitre de la vie associative, une infolettre est maintenant diffusée par le RODCD auprès de ses membres. Cependant, le projet qui a le plus mobilisé le Regroupement cette année est certainement celui concernant les critères et manifestations de la défense collective des droits et la tournée nationale qui en a découlé. La FAFMRQ a d'ailleurs participé à la formation donnée le 26 janvier 2017, à Montréal. Au total, toutes les régions, à l'exception du Nord-du-Québec, ont été visitées et 219 personnes ont participé à cette formation. Un guide sur les critères et manifestations de la DCD devrait être publié au printemps 2017 et acheminé à l'ensemble des organismes de défense collective des droits.

Dans le cadre de son assemblée générale de mai 2017, les membres du RODCD ont entamé une réflexion sur le rôle et les mandats du Regroupement, notamment en ce qui a trait aux difficultés de fonctionnement liées à son absence de financement. En effet, les cotisations des membres sont la seule source de revenus pour le RODCD et cela réduit considérablement ses capacités réelles d'action. La FAFMRQ poursuivra son implication au sein du RODCD et suivra les différents enjeux en lien avec la défense collective des droits.

4.7.3 Groupe des 13

La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, une coalition formée en 1986, de groupes, de regroupements et de tables de groupes de femmes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes. Le G13 a tenu cinq (5) rencontres au cours de l'année. Les membres ont été particulièrement mobilisées sur l'élaboration de la stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2017-2022. Plusieurs rencontres se sont tenues pour développer une position commune. La stratégie devrait être rendue publique en juin prochain. Le G13 a également présenté un mémoire en janvier 2017, dans le cadre de la consultation de la commission des finances publiques sur le régime des rentes du Québec. Dans le mémoire présenté devant la Commission des finances publiques, 21 groupes de femmes et communautaires ont demandé au gouvernement d'adopter le Scénario RPC

afin que les Québécoises et les Québécois à la retraite ne deviennent les cousin-e-s pauvres du Canada. Ces groupes demandent aussi au gouvernement de ne pas adopter les mesures accessoires proposées qui creuseraient davantage l'écart entre les prestations versées à la RRQ et celles du RPC, notamment l'augmentation de l'âge d'admissibilité à la retraite, l'introduction d'un facteur de longévité et une plus faible indexation des rentes. Si le Québec adopte le Scénario Québec proposé dans le document de consultation sur l'avenir du Régime de rentes du Québec, trois nouvelles générations de femmes seront toujours pauvres à la retraite. Le G13 s'est également prononcé sur le budget du Québec en mars 2017. D'autres sujets furent abordés, notamment le programme promotion de la femme à Condition féminine Canada, et le plan d'action en matière d'agressions sexuelles. Par ailleurs en raison d'une baisse de la participation, une rencontre de réflexion s'est tenue le 8 mai sur les rôles, le fonctionnement et le plan de travail de 2017-2018 du G13. Lors de cette rencontre, les membres (dont la FAFMRQ) ont confirmé le Groupe des 13 comme un lieu d'échange sur les enjeux touchant les groupes de femmes au Québec. Il vise à favoriser la circulation de l'information, à soutenir ses membres, à faciliter le ressourcement et à maintenir la solidarité. En outre, le Groupe des 13 a pour objectif de favoriser la prise de position commune relative à certains dossiers. Toutefois, des rencontres sont prévues à l'automne prochain pour revoir son fonctionnement et planifier son plan de travail pour la prochaine année.

4.7.4 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (santé et services sociaux)

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est un lieu de mobilisation, de réflexion et d'analyse. En plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations qui en font partie, la Table se donne notamment pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La Table est formée de quarante-trois (43) regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec, dont la FAFMRQ.

Cette année, la TRPOCB fêtait son 20° anniversaire. Un moment privilégié pour souligner l'important travail de la Table sur les enjeux de santé et de services sociaux, mais aussi les actions et les pratiques originales développées au cours des années. En tant que membre, nous avons été invitées à prendre la parole lors d'un 5 à 7 où nous n'avons pas manqué de féliciter les deux permanentes pour leur extraordinaire travail. En plus de notre participation, à cet anniversaire et à l'assemblée générale annuelle, nous avons été présentes à quatre



(4) rencontres régulières. La campagne « Je tiens à ma communauté > je soutiens le communautaire » et les relations difficiles avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ont encore occupé beaucoup de place cette année. Mais ce sont les dossiers du lobbyisme et celui du financement des groupes communautaires avec la campagne "Engagez-vous pour le communautaire" qui ont retenu notre attention.

4.7.5 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics ou Coalition main rouge

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics a été officiellement lancée à l'hiver 2010. Elle est la réponse de plus de 100 groupes sociaux aux mesures d'austérité mises de l'avant par le gouvernement du Québec pour résoudre la « crise des finances publiques ». La lutte contre les inégalités et pour la justice sociale fait partie intégrante de l'ADN de la Coalition.

En novembre 2016, nous avons participé à la conférencedébat « Solutions fiscales : nous avons les moyens de faire autrement » à la BANQ du Vieux-Montréal. Cette conférence-débat se voulait une occasion de mieux faire connaître les solutions fiscales mises de l'avant par la Coalition, mais aussi de faire le lancement d'un numéro de la revue Relations ayant pour titre : "La trahison des élites, austérité, évasion fiscale et privatisation au Québec" dans lequel les solutions fiscales sont exposées.

Aussi, lors de l'assemblée générale en mars 2016, les membres de la Coalition Main Rouge avaient voté la tenue d'une journée de réflexion afin de réfléchir collectivement, après 7 ans d'existence, sur le rôle et la capacité de la Coalition à faire des gains. Cette journée de réflexion s'est tenue en décembre 2016, et bien que non décisionnelle, a permis de faire de belles réflexions collectives permettant d'élaborer de plusieurs résolutions. Le cahier de consultation proposé a permis de débattre de nombreuses résolutions qui ont finalement été adoptées lors d'une rencontre ultérieure. La pertinence de la Coalition a largement été re-confirmée et la mobilisation des membres bien au rendez-vous. Une proposition de tenir une campagne d'actions et de mobilisation sur 19 mois pour la reconstruction du filet social a également été adoptée. C'est lors de cette rencontre que les membres réunis ont décidé de rendre officiel le nom : Coalition main rouge.

Ensuite, en février 2017, pour dénoncer l'évasion et l'évitement fiscal, nous avons participé au blocage de quatre grandes firmes internationales qui dominent dans le lucratif secteur de l'évasion fiscale : PricewaterhouseCoopers (PwC), KPMG, Deloitte et Ernst & Young à Montréal.

Puis en avril, nous avons manifesté devant les bureaux montréalais du Premier Ministre Trudeau avec des membres de : d'ATTAC Québec, du Collectif Échec aux paradis fiscaux, de la FAE (Fédération autonome de l'enseignement), du Conseil central du Montréal métropolitain – CSN, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et de citoyenNEs, pour réclamer des actions concrètes et vigoureuses pour lutter contre l'évasion fiscale. Plusieurs «gros poissons» pour illustrer ceux que les gouvernements tentent d'attraper, mais aussi pour souligner le 1er avril - Journée internationale contre les paradis fiscaux.

En plus de toutes ces actions, nous avons participé à trois (3) rencontres régulières de la Coalition.

4.7.6 Relais-femmes : lancement du documentaire

« Amour et argent peuvent faire bon ménage »

En 2015, la FAFMRQ s'est associée avec Relais-femmes et Hélène Belleau, chercheure à l'INRS pour la mise sur pied d'un projet de documentaire « Amour et argent peuvent faire bon ménage », un outil d'éducation et de sensibilisation qui permettra de conscientiser ses membres aux conséquences économiques que leur choix conjugal (union officielle ou libre) peut entraîner sur leurs familles, notamment en cas de rupture. Nous avons eu plusieurs rencontres de production au cours de l'année. Le documentaire « Amour et argent peuvent faire bon *ménage* » se veut avant tout une invitation à discuter des questions de l'argent au sein d'un couple, pour parer aux imprévus et pour protéger chacun(e) des conjointes et conjoints. Il pose les bases pour la discussion, offre des pistes de réflexion et amorce la question d'un débat social au Québec. C'est donc le 11 février 2017 que nous avons procédé au lancement du documentaire à la Cinémathèque québécoise à Montréal devant une centaine de personnes. Ce documentaire constitue, sans aucun doute, un jalon de plus dans notre travail de sensibilisation et d'éducation populaire pour faire évoluer les mentalités et favoriser des relations égalitaires entre les hommes et les femmes. Notre Fédération est heureuse d'y avoir contribué. Bravo et merci pour l'excellent travail accompli par l'ensemble des personnes impliquées dans ce projet. Merci bien sûr à la réalisatrice, Sophie Bissonnette, à Anne St-Cerny et Audrey Bernard, de Relais-femmes et à Hélène Belleau, de l'INRS - Urbanisation, Culture et Société. Merci également aux couples et aux familles qui ont accepté de s'embarquer dans cette belle aventure, à l'Autorité des marchés financiers, qui a cru en notre projet, et à tou(te) s les intervenant(e) s et expert(e) s pour leur précieuse contribution. Il ne nous reste plus qu'à le faire connaître et à le diffuser largement dans nos réseaux afin de répandre la bonne nouvelle. Le documentaire est offert gratuitement et accompagné d'un guide.



AXE 5. PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et les impacts sur leurs pratiques.

Ce n'est pas d'hier que la Fédération se questionne sur les enjeux que soulèvent les partenariats publics-privés. Dès 2007, nous présentions un mémoire à l'Assemblée nationale du Québec pour dénoncer l'instauration, sur 10 ans, d'un partenariat public-privé dans le champ du social entre le gouvernement et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et ce, sans aucun débat public. Rappelons que le secteur Famille a été parmi les premiers à être sollicité pour s'impliquer dans des instances de concertation locales mises en place par la Fondation Lucie et André Chagnon. La FAFMRQ figure d'ailleurs parmi les premières organisations à avoir critiqué les approches de prévention précoce « féroce » préconisées. Depuis 2011, nous sommes membre de la Coalition Non aux PPP sociaux.

5.1 Coalition « Non aux PPP sociaux »

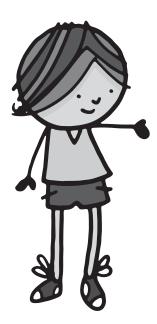
La Coalition Non aux PPP sociaux regroupe des organisations communautaires, syndicales et féministes du Québec. Elle dénonce les partenariats qui permettent à une fondation privée de s'immiscer dans le domaine des politiques sociales, et demande au gouvernement de cesser d'en conclure et d'investir l'argent public directement dans les services publics et les organismes communautaires.

Au chapitre des réalisations, nous avons produit et diffusé un résumé du Grand débat organisé en avril 2016 à l'UQÀM ayant pour titre : «De la lutte à la gestion de la pauvreté. Quand la philanthropie s'en mêle!», en y incluant une synthèse des présentations des quatre panélistes et des perspectives d'action.

Ces perspectives ont été à la base de notre ambitieux plan d'action pour l'année :

- Élaborer une nouvelle déclaration/manifeste pour mettre les enjeux au niveau du débat public;
- Documenter les nouvelles tendances d'investissement dans le champ du social;
- Finaliser le document du comité prévention précoce prédictive.
- Organiser des soirées/discussion sur la nouvelle philanthropie et la lutte à la pauvreté afin d'outiller les groupes pour qu'ils puissent être en mesure de négocier ou encore dire non à ces programmes.
- Documenter le rapport de force qui est de plus en plus présent entre les groupes et les bailleurs de fonds/ nouveaux investisseurs sociaux, qui sont à la fois les formateurs et ceux qui financent.

Pour ce faire, nous avons participé à sept (7) rencontres de la Coalition et deux (2) rencontres du sous-comité "prévention précoce prédictive". Toutefois, le nombre changeant de membres présent(e) s au courant de l'année ne nous a pas permis d'arriver au bout de nos travaux. Nous nous y attellerons dans la prochaine année!





AXE 6. FONCTIONNEMENT

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

6.1 Rencontres du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu six (6) réunions au cours de l'année. Celui-ci s'est principalement consacré à la mise en œuvre des priorités adoptées à l'assemblée générale annuelle, aux suivis du plan de travail et à l'appui de la directrice générale et de l'équipe. Dans le cadre des priorités adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2016, les membres du conseil d'administration avaient le mandat de mettre à jour les mécanismes de gouvernance et de planification afin de permettre au CA de mieux jouer son rôle. Un comité de gouvernance composé d'Andrée Normandeau, présidente, Michelle Pelletier et Isabelle Couture, administratrices et Sylvie Lévesque, directrice générale a tenu plusieurs rencontres pour élaborer cette politique. Il avait notamment pour mandat de revoir les grilles d'évaluation du rendement du personnel et de la direction générale, de formaliser les politiques et procédures, dont le processus (évaluation performance du CA) avec des dates précises. Le conseil d'administration a d'ailleurs statué sur le caractère permanent de ce comité qui aura comme mandat de revoir la pertinence des politiques de la gouvernance sur une base régulière et faire les recommandations nécessaires au CA. La politique a été adoptée lors du CA du 8 avril 2017. Nous tenons à remercier les membres du comité pour leur contribution au sein du comité.

Les membres du conseil d'administration ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année.

Nous tenons à remercier toutes les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous tenons particulièrement à remercier Mesdames Andrée Normandeau, de l'Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe (qui a occupé le poste de présidente pendant 5 ans), Marie-Pier Riendeau, de Halte la Ressource, (qui a occupé le poste de secrétaire et de vice-présidente) et Isabelle Couture, de Bonjour soleil du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu (qui a occupé le poste de secrétaire et d'administratrice) qui ont, terminé leur mandat. Nous tenons à les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la FAFMRQ.

6.2 L'équipe de travail

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de recherche et de communication (Lorraine Desjardins) et de l'agente de liaison et de mobilisation (Laurence Lagouarde). Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et, surtout, pour leur très grande compétence.

6.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui a su accomplir sa tâche avec riqueur et brio.

